



-----*

FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS

-----*

Mémoire de Master 2 en Géographie

Parcours : MEMED (Mondes Emergents Mondes en Développement)

**Crise socio sécuritaire en Côte
d'Ivoire : Enjeux et
perspectives**

Présenté et soutenu par :

BERTHE Issa Abou

Année universitaire : 2018-2019

Directrice de mémoire :

Pr Pauline Texier

Académie Internationale de la Paix

Conflit socio-sécuritaire en Côte d'Ivoire : Enjeux et perspectives



178, rue Garibaldi 69003 Lyon France

Tél : 04.78.95.45.03

Année universitaire : 2018-2019

Issa Abou BERTHE

Sommaire

Avant-propos.....	IV
Dédicace.....	V
Remerciements.....	VI
Liste des acronymes.....	VII
Liste des cartes.....	VIII
Liste des tableaux.....	IX
Liste des photos.....	X
Méthodologie de recherche.....	XI
I- Problématique du thème.....	XII
II- Objectifs de la recherche.....	XII
1- Objectif principal.....	XII
2- Objectifs secondaires.....	XII
III- Hypothèses de recherche.....	XII
IV- Inventaire et analyse bibliographique.....	XII
V- Difficultés rencontrées.....	XIII
Introduction.....	1
Première partie bref aperçu historique sur le conflit ivoirien.....	3
Introduction.....	4
I-Les causes du conflit.....	4
1-Les causes lointaines.....	4
1.1. Le miracle ivoirien.....	4
1.2. Le mode d'accès des populations aux terres rurales.....	5
➤ Le foncier ivoirien pendant la période coloniale.....	8
➤ La gestion des terres rurales après la période coloniale.....	8
1.3.L 'instrumentalisation politique de la question foncière.....	10
1.4. Analyse de la loi foncière de 1998.....	12
1.5. Peuplement ivoirien.....	15
1.6. Importance de la réglementation en cours de la propriété foncière.....	20

1.7. Echech du projet panafricain.....	24
1.8. Respect de la constitution et organisation des élections discriminatoires par les autorités du pays.....	25
1.9.L 'éphémère pouvoir des militaires.....	26
2-Les causes immédiates du conflit.....	27
Conclusion.....	28
Deuxième partie les tentatives de résolution du conflit.....	29
Introduction.....	30
I-Les médiations africaines et internationales de 2002.....	30
I-L 'échech des pourparlers menés par la communauté internationale et les conséquences socio-économiques de la crise	33
1-Arrestation et transfert de l'ancien chef de l'Etat à la CPI.....	34
2-La dégradation de l'économie ivoirienne.....	35
3-Les conséquences sociales et spatiales de l'augmentation de la population des villes frontalières.....	36
4-Quelques solutions endogènes.....	38
Conclusion.....	41
Troisième partie Programmes des Jeunes Faiseurs de paix.....	42
Introduction.....	43
1-Présentation de l'Association Internationale des Soldats de la Paix.....	43
2-Présentation de l'Académie Internationale de la Paix.....	44
3-Programmes des Jeunes Faiseurs de paix.....	46
4-Importance du Programme des Jeunes Faiseurs de Paix pour la population de la Côte d'Ivoire.....	47
5-libellé du programme.....	49
6- Conclusion.....	55
Bibliographie.....	58

Avant-Propos :

Ce mémoire entre dans le cadre de l'achèvement d'une formation à l'Université Jean Moulin de Lyon III. Son objectif est d'obtenir un Master 2 en géographie option Mondes Emergents Mondes en Développement (MEMED). Le thème que j'y aborde traite de la crise politico sécuritaire interne survenue en Côte d'Ivoire depuis 2002.

Dédicace :

Je dédie ce mémoire à mon père Feu El Hadj Abou BERTHE pour lui rendre hommage, exprimer mon profond amour, et ma reconnaissance de dette, pour les énormes sacrifices qu'il a consentis pour que je puisse arriver à ce niveau d'études.

Remerciements :

Au terme de la rédaction de mon mémoire j'ai un devoir, dont je ne saurais me dérober. C'est celui de remercier toutes celles et tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration du présent mémoire tant par leurs soutiens moraux et matériels, que par leurs encouragements.

Mes vifs remerciements vont à l'endroit de ma Directrice de mémoire Professeure Pauline TEXIER, qui malgré ses multiples occupations a accepté de diriger mes recherches.

Je n'oublie pas mes parents : Abou BERTHE, Chata KONE, qui m'ont donné l'occasion d'aller à l'école, et m'ont permis d'arriver au bout de mes études ; tous mes maîtres et tous mes professeur (e.s), singulièrement ceux et celles du département de géographie parcours MEMED, trouvent ici, l'expression de ma reconnaissance.

Je remercie aussi Monsieur Laurent ATTAR BAYROU président de l'Association Internationale des Soldats de la Paix (AIPS), Madame Laure NENY coordinatrice de la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME-OPEX), ainsi que tout le personnel de l'AIPS de la FNAME-OPEX, qui n'ont ménagé aucun effort pour que je puisse effectuer le stage au sein de leurs structures.

À tous mes ami (e.s) et camarades de promotion, trouvent par ces lignes, l'expression de ma grande sympathie et de ma grande gratitude.

Liste des acronymes :

ACP : Afrique Caraïbe Pacifique/Arrêt de Concession Provisoire

AGEF : Agence de Gestion Foncière

AFP : Agence France Presse

AFOR : Agence Foncière Rurale

AIP : Agence Ivoirienne de Presse

AISP : Association Internationale des Soldats de la Paix

BIMA : Bataillon d'Infanterie Marine

BNETD : Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement

CNSP : Comité National de Salut publique au Pouvoir

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CENI : Commission Nationale Electorale Indépendante

CPI : Cour Pénale Internationale

DCGTX : Direction Centrale des Grands Travaux

EMU : Enquêtes ivoirienne sur les migrations et l'Urbanisation

FPI : Front Populaire Ivoirien

FANCI : Forces Armées Nationale de Côte d'Ivoire

FSN : Fonds de Solidarité Nationale

HCR : Haut-Commissariat des Réfugiés

MPCI : Mouvement Patriotique pour la Côte d'Ivoire

MINUCI : Missions des Nations Unies en Côte d'Ivoire

MPI : Mouvement Populaire Ivoirien

MPIGO : Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest

MJP : Mouvement pour la Justice et la Paix

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDCI –RDA : Partie Démocratique de Côte d'Ivoire

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PIB : Produit Intérieur Brut

UEMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

UE : Union Européenne

UNICEF : United Nations Children's Fund (Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance).

USA : Les Etats Unis d'Amérique

RDA : Rassemblement Démocratique des Africains

RDR : Rassemblement des Républicains

RGP : Recensement Général de la Population

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SVI : Services des ventes immobilières

Liste des Cartes :

Carte N°1 : La Côte d'Ivoire, présentation géographique-----	2
Carte N°2 : Carte des zones cacaoyères de la Côte d'Ivoire (Direction de l'agriculture) -----	7
Carte N°3 : Famille linguistiques-----	16
Carte N°4 : Chronologie politique de Côte d'Ivoire de 1990 à nos jours-----	34
Carte N°5 : Bataille finale d'Abidjan, 30 mars- 04 mai 2011-----	34
Carte N°5 : Part de la population étrangère dans chaque région administrative.....	18

Liste des Tableaux :

Tableau N°1 : Part de la population étrangère dans chaque région administrative de Côte d'Ivoire

Tableau N°2 : Répartition de la population étrangère par pays d'origine

Liste des Photos :

Photo n°1 : « Jeunes paysans rangeant des cabosses de cacao dans la région d'Aboisso, dans le sud de la Côte d'Ivoire. »

Photo n°2 : « Conflit foncier en Côte d'Ivoire, des tonnes de coton, une église, des cases incendiées, le bétail décimé, mardi 30 janvier 2018 à Moyekro. »

Photo n°3 : « Environ 3 000 personnes des allochtones baoulés, fuyant des effets collatéraux d'un conflit foncier ont trouvé refuge à la préfecture de Guiglo. »

Photo n°4 : « Apr-news/l'Agence foncière rurale (AFOR) de Côte d'Ivoire participe à la 56^e édition du salon international de l'agriculture à Paris, mardi 26 février 2019. Elle rassurer les investisseurs privés agricole que la destination Côte d'Ivoire est désormais possible. »

Photo n°5 : « Entreprise KKO se voit en roi du cacao ivoirien, 3 000 hectares d'ici fin 2017. »

Photo n°6 : Camp de déplacés de Nahibly, attaqué le 20 juillet 2011

Méthodologie de la recherche :

I- Problématique du thème :

La crise socio-politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire en 2002, et qui est sur le point de se résorber grâce à la médiation internationale, a fortement ébranlé le tissu social. La communauté étrangère implantée dans ce pays, a subi les conséquences néfastes de cette crise. La crise a imposé aux communautés des pays frontaliers de lourds sacrifices de prise en charge des populations déplacées.

Face à tant de maux, il est devenu impératif pour tous de rechercher des solutions pour endiguer, puis annihiler ce conflit sociopolitique qui mine la nation ivoirienne et l'isole, à l'heure où l'intégration régionale est devenue la préoccupation première de tous les états de l'ouest africain.

Comment résoudre la crise sociopolitique, qui oppose les communautés ivoiriennes les unes et autres ?

Quelles voies explorer pour réconcilier les frères ennemis ivoiriens ?

La réponse à toutes interrogations et bien d'autres exprimées tacitement constituent l'essentiel de ce mémoire.

II- Objectifs de la recherche :

1- Objectif principal :

Il s'agit d'analyser les causes profondes de la crise ivoirienne et les solutions proposées par la communauté internationale pour la résoudre ?

2- Objectifs Secondaires :

Il s'agit de :

- ✓ Analyser le conflit lié à la gestion des terres rurales
- ✓ Analyser les conséquences économiques du conflit sur la population
- ✓ Analyser le terme « ivoirité » (citoyen ivoirien) initié par les nationalistes
- ✓ Analyser le phénomène migratoire.

III- Les hypothèses de recherche :

- ✓ La crise politique intervenue en Côte d'Ivoire a fait plusieurs victimes et de nombreux déplacés.
- ✓ La cohabitation entre la population est devenue difficile.
- ✓ La population étrangère est exposée à des tracasseries policières.

IV-Inventaire et analyse bibliographique :

Cette tâche a consisté à faire une lecture des articles énumérés à la bibliographie, les revues de presse, les rapports des ONGs....

V- Difficultés rencontrées :

Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas pu nous rendre en Côte d'Ivoire surtout dans les zones reculées pour mener les recherches. Nous nous sommes limités à un déplacement que nous avons effectué à Genève au palais des Nations Unies. Le travail aurait pu prendre une autre dimension si nous avions effectué le déplacement sur la Côte d'Ivoire. Aussi l'exécution du programme des Jeunes Faiseurs de Paix, projet que porte la structure de stage se déroulera pendant l'année scolaire dans les établissements d'enseignement sur lesquels il est prêt à être exécuté. Il y'a eu une non-coïncidence quant à la période de mise en œuvre du programme des Jeunes Faiseurs de Paix et la période de stage.

Introduction :

Avant de commencer l'analyse de notre sujet, il est essentiel de situer et de comprendre ce qu'a été la République de Côte d'Ivoire. Cette dernière est située en Afrique de l'ouest. Elle a une superficie de 322.462 kilomètre carré. Sa population comptait en 2017, 24.294.750 habitants. Elle est limitée au nord par le Mali et le Burkina Fasso, à l'ouest par le Liberia et la Guinée à l'Est par le Ghana et au sud par l'océan Atlantique. Elle est pays membre de l'Union africaine. Elle fait partie de la communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Comme plusieurs pays africains, elle est signataire des accords UE-Afrique des Caraïbes pacifique, des Nations Unies....

Elle est devenue indépendante, le 07 août 1960. Felix Houphouët BOIGNY fut le premier Président de la République de Côte d'Ivoire de 1960 à 1993. Durant sa présidence, l'économie ivoirienne a connu un essor considérable avec l'exportation des produits forestiers comme le cacao, le café. Mais vers les années 1980, cette croissance a connu une baisse avec la chute des cours des matières premières.

À partir de 1990 une crise a ébranlé la vie sociale en Côte d'Ivoire. Ce problème a connu une exacerbation après la mort du premier Président de la République, le Président Felix Houphouët BOIGNY en 1993. Depuis la disparition de celui-ci, la Côte d'Ivoire vit une crise politico-militaire.

Le 19 septembre 2002, la grande crise a éclaté en Côte d'Ivoire. Les accords de Linas Marcoussis signés, le 24 janvier 2003 et considérés comme solution à la crise ont été remis en cause en novembre 2004. L'accord politique signé à Ouagadougou le 04 mars 2007 a été aussi remis en cause à la veille de l'élection présidentielle de 2010. Ainsi l'élection présidentielle de novembre 2010 censée tourner définitivement la page du conflit, a amplifié la situation. Cette élection devait permettre de dépasser définitivement ce conflit, malheureusement elle s'est terminée en cauchemar pour le pays. Les successeurs de Félix Houphouët BOIGNY n'ont pas pu faire face aux difficultés politiques et économiques du pays. Comme l'a mentionné Jean Pierre Dozon : « *Le vieux chef de l'Etat avait choisi de mourir au pouvoir et, du même coup, avait fort mal préparé sa succession, mais aussi et peut être surtout parce que le pays avait vécu depuis trente ans dans une certaine démesure.* »¹. 'L'ivoirité', (citoyen ivoirien) initié par le pouvoir public est à l'origine du conflit.

Quelles sont les causes et les conséquences de la crise qui secoue la Côte d'ivoire depuis près de deux décennies ? Quelles solutions pour la Côte d'Ivoire ?

¹ Jean Pierre DOSSON : Les clefs de la crise ivoirienne, pages : 72



<https://intellivoire.net/344-295-nouveaux-inscrits-sur-la-liste-electorale-ivoirienne>

Côte d'Ivoire : Présentation du pays

Première partie : Bref aperçu Historique sur le conflit Ivoirien

Introduction :

La Côte d'Ivoire était le pays le plus convoité par les migrants de l'Afrique de l'ouest grâce à ses retombées économiques basées sur l'Agriculture. Mais depuis un certain temps, ce pays est plongé dans une crise profonde dont les effets collatéraux ont débordé ses frontières. Cette crise perdure malgré l'implication de la communauté internationale dans la recherche des solutions pour la résoudre. Les causes du conflit sont une succession d'évènements dans le temps.

I- Les causes du conflit :

D'une manière générale comme le dit Mamoudou Gazibo, « *les causes profondes des conflits en Afrique sont notamment à chercher dans l'effondrement de l'Etat, le déclin économique, la culture de la violence héritée de l'Etat colonial et la rareté ou l'abondance des ressources. Les causes secondaires seraient le chômage, le manque d'éducation, la pression démographique, l'instrumentalisation de l'ethnicité, la disponibilité des armes, la faiblesse de la société civile. Les causes tertiaires proviendraient de débordements régionaux des conflits, de la faible consolidation de la paix qui entraîne une reprise des hostilités, de l'absence de garants de la paix...* »² Partant de ce groupe de lots, nous avons tenté de classer les causes du conflit ivoirien en deux catégories : les causes lointaines et les causes immédiates.

1- Les causes lointaines :

La crise sécuritaire qui perturbe la vie sociale en Côte d'Ivoire, survient à la suite d'une série d'évènements malencontreux.

1.1. Le miracle ivoirien :

Essentiellement basée sur l'agriculture, l'économie ivoirienne a connu un essor considérable, deux décennies après son indépendance, en 1960. L'économie de la Côte d'Ivoire est basée sur l'exportation des produits forestiers comme le cacao, le café. La Côte d'Ivoire a occupé une place importante dans le commerce mondial. Devenue une puissance économique des pays de l'Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire est restée longtemps la destination privilégiée des migrants de l'Afrique de l'ouest. Elle a ainsi accueilli de nombreux "bras valides" venus des pays voisins (Mali, Guinée, Burkina Faso...). Ces "bras valides" « *composèrent une nombreuse main d'œuvre dans presque tous les secteurs agricoles et industriels, en même temps*

² Mamoudou Gazibo : Introduction à la politique africaine, deuxième édition revue et augmentée, les presses de l'Université de Montréal, 2010, pages : 120

que beaucoup d'autres se portèrent vers toute une série d'activités plus libérales (commerce, transports, artisanat, etc.), y compris celles consistant à accéder à la terre afin d'exploiter pour leur propre compte des denrées agricoles rémunératrices. Ce fut là en effet une caractéristique que ne partageait presque aucun autre pays africain. »³

La présence des ouvriers étrangers qualifiés travaillant dans différents secteurs d'activités a contribué à la croissance économique. La croissance économique a atteint les 7% par an. Plusieurs infrastructures avaient été construites à l'intérieur du pays grâce à cette performance. « *Ce que l'on a nommé l'ère du miracle ivoirien.* »⁴ . De la migration externe s'ajoute la migration interne de la population du centre et du nord vers les zones forestières. Le phénomène migratoire par sa croissance a rendu la terre rare, créant des tensions sociales entre les populations.

1.2. Le mode d'accès des populations aux terres rurales :

« Le foncier rural demeure le nœud gordien de la crise ivoirienne, objet central des revendications nationalistes et xénophobes depuis trois décennies. Le contrôle des terres a bénéficié aux gouvernements successifs qui ont installé des ouvriers agricoles suivant leurs intérêts politiques et économiques. »⁵ Le principe de « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* » a favorisé plusieurs transactions de terres entre les populations autochtones, propriétaires coutumiers et les migrants allochtones ou allogènes. Ce système a engendré le déplacement de plusieurs personnes d'une région à une autre à l'intérieur de la Côte d'Ivoire et d'un autre pays vers la Côte d'Ivoire. L'exploitation des terres s'est accompagnée d'une occupation anarchique des terres. Depuis plusieurs années, la Côte d'Ivoire souffre d'un manque : une base juridique solide permettant de régler la gestion des terres. Ce problème a existé même avant l'indépendance. Toutes les tentatives de réglementation ont enregistré des insuffisances. Tantôt les lois reconnaissaient les droits coutumiers tantôt elles ne les reconnaissaient pas. Le décret du 20 mai 1955 reconnaissait les droits coutumiers, la loi de 1962 et celle de 1964 les ignoraient⁶. Le contrôle des terres rurales échappe à l'Etat. Sur une estimation de 23 millions d'hectares, l'Etat a pu recenser que 4% des terres rurales avec un titre de propriété. Présentement un programme d'enregistrement des terres rurales a été envisagé. À travers ce programme, l'Etat a accordé 10 ans aux détenteurs de droits fonciers pour déclarer

³ Jean-Pierre Dozon : Les clefs de la crise ivoirienne, pages : 16

⁴ Ibid. 2

⁵ OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) : Côte d'Ivoire, les conflits fonciers en zone rurale, 18 août 2017

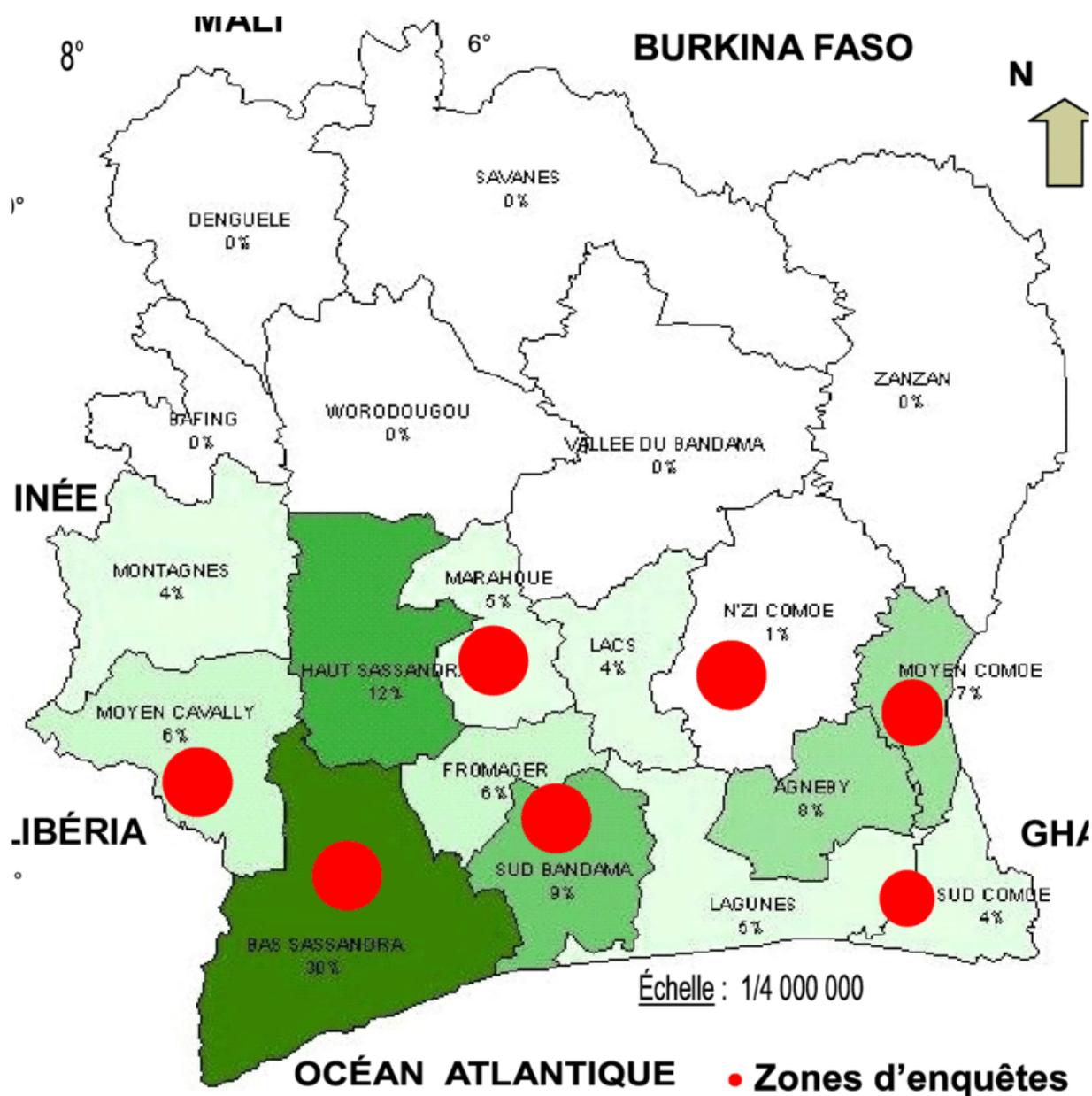
⁶ Ibid.3, p :5

leurs droits de propriété. La réussite de ce programme dépendra du contexte social et de l'attitude de l'Etat à réagir face à la situation. L'Etat doit mesurer l'immensité de la tâche et se donner les moyens efficaces pour atteindre l'objectif visé.



Photo n°1 : « Jeunes paysans rangeant des cabosses de cacao dans la région d'Aboisso, dans le sud de la Côte d'Ivoire. Photo (AFP : Agence Française de Presse) le 16/03/2018 »⁷

⁷ www.rfi.fr/hebdo/20180316-cote-ivoire-bombe-retaedement-foncier-rural-crise



https://www.researchgate.net/figure/Carte-des-zones-cacaoyeres-de-la-divoire-Direction-de-lagriculture-2003-fig1_294722822

Cote d'Ivoire : Carte des zones cacaoyères de la Côte d'Ivoire (Direction de l'agriculture, 2003)

➤ **Le foncier rural ivoirien pendant la période coloniale :**

Pendant cette période toutes les terres non immatriculées appartenait à l'Etat colonial. Il avait accordé le libre accès des terres rurales à la population dans les zones forestières. Cela concernait toutes les terres à usage agricole et pastoral. Ce mode d'accès était bénéfique non seulement aux migrants nationaux originaire de la Côte d'Ivoire mais aussi des migrants venus des pays voisins. Le pouvoir colonial avait encouragé l'immigration pour ses besoins d'exploitation agricole. Les étrangers ont réussi a créé les villages dans les régions forestières tels que : Koudougou, Tenkodogo ou Ouahigouya...⁸ « *Ce qui ne fut pas pour plaire aux populations locales. En 1938 déjà il y a eu la création de l'association des ivoiriens autochtones de Côte d'Ivoire (Adiaci), qui s'éleva contre la présence d'étrangers dans l'économie du pays.* »⁹ Mais cette révolte a été sans effet.

➤ **La gestion des terres après la période coloniale :**

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat ivoirien voudrait prendre le contrôle de ses terres. Le 20 mars 1963 une loi a été adoptée. Cette loi proposait de ne plus s'appuyer sur le droit coutumier et de laisser la gestion des terres à l'Etat. Les mouvements de protestation paysans ont fait échouer la promulgation du texte. « *Le gouvernement a décidé de reconnaître à tout citoyen ivoirien d'origine ou d'adoption, qui met une parcelle de terre en valeur quelle qu'en soit l'étendue, le droit de jouissance à titre définitif et transmissible à ses héritiers.* »¹⁰ Ce mode d'accès des terres a permis aux migrants d'obtenir les droits fonciers mais il était en contraction avec le droit coutumier. Appelé aussi le model de l'Etat-paysan, ce type d'accès des terres s'est développé à partir de l'idée « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* ». L'Etat a soutenu les planteurs de café et de cacao en les appuyant à trouver les terres disponibles à cultiver. Le nombre de migrants vers la Côte d'Ivoire a atteint le record grâce à ce mode d'accès aux terres rurales. En 1974, dans la région de Bakwé à l'ouest du pays, les étrangers représentaient 82,2% contre 47,3% de population d'origine. Les migrants ont d'abord travaillé dans les plantations comme salarié avant de travailler plus tard à leurs propres comptes. Cela a

⁸ Ibid.3, p : 5

⁹ Konan Venance, « ouest ivoirien : chronique d'un massacre annoncé, Slate Afrique, 12/04/2011.

¹⁰ Tano Assi Maxime : « Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au sud-ouest ivoirien », Bulletin de l'association de géographes français, 2012/3 ; P :15

entraîné une forte pression sur les forêts.¹¹ La plupart des terres ont été acquises grâce à l'institution du tutorat.¹²

Le sociologue Jean-Pierre Chauveau définit le tutorat comme « *les relations sociales réciproques qui naissent de l'accueil d'un étranger (ou d'un groupe étranger) et sa famille dans une communauté villageoise locale pour une durée indéterminée, incluant une dimension transgénérationnelle (la relation se transmet d'une génération à une autre. Le transfert se manifeste par la délégation de droits fonciers entre un propriétaire coutumier désigné par la suite de tuteur, qui agit en tant qu'autochtone ou détenteur d'une maîtrise territoriale antérieure et son hôte étranger.* » « *Cette convention agraire est caractéristique de l'économie morale des sociétés paysannes d'Afrique de l'ouest et implique que le bénéficiaire d'une délégation de droit foncier demeure l'obligé de son tuteur sans limitation dans le temps.* »¹³

Les transactions des terres s'effectuaient sous plusieurs formes. Le tuteur peut louer la parcelle à un migrant à travers un contrat moral matérialisé à durée indéterminée. Mais il se réserve le droit de l'intercéder en faveur de l'étranger. Dans ce cas la terre n'est pas vendue. Elle est louée. Le contre don de l'étranger à l'endroit de l'autochtone est la reconnaissance du bienfait. Leur alliance se consolidait grâce à la transaction de la terre.

La terre pouvait aussi être vendue ou allouée à l'étranger moyennant quelque chose. Après la récolte l'étranger donne une partie de sa production à son tuteur. La quantité de production accordée au tuteur dépend de l'accord conclu entre les deux parties. La terre peut être retirée pour manquement du migrant à ses obligations sociales. Elle est revendue à une autre personne en vue de la cultiver. Grâce à la transaction et au libre accès des terres, les fronts pionniers agricoles se sont multipliés avec la création de plantations de café et de cacao un peu partout à travers le pays surtout dans les zones favorables aux plantations. Quand les terres du centre ont commencé à s'appauvrir, il y a eu un grand mouvement des populations du centre vers l'ouest à la recherche des terres fertiles.

Pendant la période précoloniale, la terre considérée comme héritage des ancêtres était interdite à toute vente. Elle était sacrée. Le chef de famille ne pouvait pas vendre une terre de peur de se faire discréditer aux yeux de sa famille et de toute la communauté villageoise. Si un

¹¹ Vallat Colette, « L'immigration Baoulé en pays Bakwé : étude d'un front pionnier », cahiers ORSTOM, sciences humaines, n°16/1-2, 1979, P : 103-110

¹² Chauveau Jean-Pierre, « How does an institution Evolve ? Land, Politics, Intergenerational Relations and Institution of the amongsts autochtons and Immigrants (Gban, Région, Côte d'Ivoire) » 2006, P : 213-240 dans OFPRA

¹³ Chauveau Jean-Pierre, « La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre 'autochtones' et 'étrangers' en zone forestière », P : 155-190, dans OFPRA, 18/08/2017. P : 7

tel cas se produisait, le chef de famille serait accusé d'avoir vendue quelque chose qui ne l'appartenait pas¹⁴.

Le droit d'usage était le seul droit réservé aux personnes qui accédaient à la terre. Aujourd'hui les intérêts personnels ont pris le dessus sur l'honneur familial. Toutes les communautés villageoises sont orientées vers l'économie marchande.

« Les fortes pressions exercées sur les terres par l'arrivée massive de migrants puis le retour des citoyens dans leur village d'origine ont marqué l'évolution des régimes fonciers. Les communautés sont passées d'une gestion lignagère de la terre à une gestion familiale, et de la propriété collective de la terre à la propriété privée avec une monétarisation des rapports à la terre. »¹⁵

C'est ainsi que la problématique du foncier a touché tous les domaines en Côte d'Ivoire. Elle a empoisonné la vie politique. *« Les tensions les plus manifestes et les plus politisées portent sur les transferts de droits entre autochtones et étrangers. »¹⁶*

1.3. L'instrumentalisation politique de la question foncière :

À partir de 1993, le conflit foncier et la crise politique sont devenus intimement liés en Côte d'Ivoire. La politique d'ivoirité initiée par les autorités ; instrumentalisée par l'ensemble de la classe politique ainsi que par la société civile ivoirienne est à l'origine de ce problème. *« L'hétérogénéité ethnique et les tensions économiques sont les causes profondes alors que l'élément déclencheur réside dans la décision des acteurs. »¹⁷*

« Les réformes internes, fondées sur les principes de l'autochtonie (loi foncière de 1998) de l'Ivoirisation des postes et de l'ivoirité (code de nationalité), ont instrumentalisé les clivages ethnolinguistiques. Les tensions sociales se manifestent à travers un prisme ethnique attisé par les factions politiques ; elles utilisent un registre religieux et ont conduit à des conflits violents. La combinaison de la rhétorique ethno nationaliste, de l'instrumentalisation de l'ivoirité et de la difficulté de se projeter dans une construction d'Etat-nation en liaison avec le développement économique et social a renforcé les référents ethniques autour des groupes Akan (sud-est), Mandé du sud, Krou (sud-ouest) et voltaïque et Mandé du Nord (nord). Chacun

¹⁴ Aline Aka : Analyse de la loi de 1998 au regard de la réalité foncière et de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, texte paru dans : bulletin du LAJP ; n°26, sept.2001. PP.130-143

¹⁵ Jean Philippe (IRD), Jacob Jean-Pierre (IUED), Deville Philippe Lavigne (GRET), Le Meur Pierre-Yves (GRET), avril 2006 OP. cit, dans OFPRA : 18/08/2017, p : 8

¹⁶ Jean Pierre Chauveau : « La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers, une économie politique de la question des transferts des droits entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire. », p : 4

¹⁷ Ibid.2, p : 134

de ces groupes renvoie largement aux clivages des partis politiques »¹⁸ et aux revendications nationalistes.

Les revendications nationalistes consistaient à réserver la gestion politique (pouvoir), sociale (emploi), et économique (terre, cours d'eau, forêts) aux seuls ivoiriens. Aussi les revendications concernaient les terres en cours d'exploitation par les étrangers.

Comme nous l'avons vu précédemment, le triplement du prix de café et de cacao, le climat favorable à l'agriculture de plantation avaient encouragés le déplacement des personnes étrangères de leurs pays d'origines vers la Côte d'Ivoire. Entre 1976 et 1980, le flux migratoire est passé de plus de 1,3 millions de personnes, dont 700 000 en provenance du Burkina Faso, 300 000, du Mali et 100 000 de Guinée.¹⁹

*« La crise de la ruralité s'est exprimée à travers la pression démographique, la saturation foncière et donc les conflits fonciers. »*²⁰

Pendant la crise économique de 1990, le taux de chômage a augmenté dans les grandes villes. Plusieurs jeunes sont retournés au village pour exercer l'activité agricole. La pression sur les terres cultivables s'est accentuée. Les terres sont devenues rares face aux besoins. Les jeunes vont alors décider de récupérer les terres cédées aux migrants dans le cadre du tutorat. Les violences éclateront entre les autochtones et les étrangers.²¹ La question de la nationalité est évoquée dans toutes les situations par conséquent, la situation sécuritaire devient fragile.

Le pays se divise sur la base d'origine, de provenance, d'ethnie et de religion. Chacun revient sur ces principes, sur son identité pour procéder aux revendications. Le tissu social se déchire et même les partis politiques se sont tribalisés. *« Comme lors des contentieux électoraux, les ivoiriens ont recours à l'ethnicité et à une rhétorique ethno nationaliste, instrumentalisant les migrants. »*²² En raison de sa nationalité ivoirienne douteuse, la candidature de l'actuel Président de la République avait été refusée à l'élection présidentielle de 1995. Le contentieux électoral de 1995 a opposé les partis politiques (PDCI-RDA, FPI, RDR). Suite à cet évènement, les ethnies Bétés et Baoulés se sont affrontées à Gagnoa, Ourahio, Guibéroua, dans le centre ouest de la Côte d'Ivoire. Le conflit politique aboutit là encore un litige foncier. 5000 personnes de l'ethnie Baoulé sont chassées des champs de

¹⁸ Philippe Hugon : La Côte d'Ivoire : plusieurs lectures pour une crise annoncée « Africaine contemporaine » 2003/2, n°206, p : 105, 119

¹⁹ Laurent Bossard : Peuplement et migration en Afrique de l'ouest : une crise régionale en Côte d'Ivoire, 2003/2, n°206, p : 160

²⁰ Ibid. 16, p: 11

²¹ Babo Alfred et Droz Yvan, 2008, art. Cit; comité technique foncier et développement, op. cit, dans OFPRA: 18/08/2017, p: 11

²² Ibid.13, p: 11

plantation.²³ Ces types d'affrontements se sont multipliés à l'intérieur du Pays. Ce fut le cas en 1999 entre les planteurs allochtones burkinabés et les paysans ivoiriens dans les villages de Saioua et Tabou dans le sud-ouest du pays. Les koumers autochtones voulaient ouvrir un champ d'hévéa sur les forêts exploitées par les allochtones originaires du Burkina Fasso. Encouragés par les agitateurs politiques, les autochtones ont placé l'étranger au centre de tous les problèmes de la Côte d'Ivoire. L'immigration est ainsi considérée comme une invasion. Selon les ivoiriens, l'immigration a rendu inaccessible les terres aux jeunes originaires de la Côte d'Ivoire.²⁴ Ainsi, l'instrumentalisation de l'ivoirité est devenue la seule arme de combat des ivoiriens contre les migrants.



Photo n°2 : « Conflit foncier en Côte d'Ivoire, des tonnes de coton, une église, des cases incendiées, le bétail décimé, mardi 30 janvier 2018 à Moyekro. Par Linfodrome le 07/02/2018 »²⁵

Pour tenter de mettre un terme au cycle de violences qui tournent autour de la gestion des terres, l'Etat a mis en place une loi foncière en 1998.

1.4. Analyse de la loi foncière de 1998 :

Les bouleversements que la Côte d'Ivoire a connus ces dernières années ont fait reculer les investisseurs. L'agriculture qui est la principale source de revenus des populations connaît

²³ Ibid.13, p: 11

²⁴ Laurent Bossard : Peuplement et migration en Afrique de l'ouest, une crise régionale en Côte d'Ivoire, 2003/2, n°206, p : 153 »

²⁵ www.rumeursdabidjan.net/actualites/cote-d-ivoire/item/7395-conflit-foncier-en-cote-d-ivoire-des-tonnes--de-coton-une-eglise-et-des-cases-incendiees

des difficultés. Le problème majeur de l'agriculture a été la gestion du foncier rural. Pour tenter d'apporter une solution à ce problème, le législateur ivoirien a adopté une loi foncière en 1998 (la Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural). Cette loi est intervenue dans une situation marquée par le jeu politique des nationalistes et de crise économique.²⁶

« Conscient des erreurs passés et souci d'équité, le législateur tente à travers cette loi de simplifier les procédures d'immatriculation tout en essayant par ailleurs d'instaurer une véritable équité entre l'autochtone propriétaire et l'allochtone locataire. »²⁷

La loi foncière de 1998 prévoit l'immatriculation des terres par la délivrance des certificats fonciers. Le certificat est délivré après une enquête réalisée par les autorités administratives et le conseil du village. La procédure d'enquête est déclenchée soit à la demande d'une personne sur sa terre soit par l'administration en exécution du programme d'immatriculation lancé par le gouvernement. L'obtention du certificat foncier constitue la première étape de la procédure d'immatriculation des terres. Le certificat reconnaît le droit individuel de propriété foncière. Comme le veut le législateur l'objectif de la loi était d'aider les paysans ruraux de sortir de l'ignorance de la procédure d'accès égal à la terre et de surmonter les difficultés matérielles qu'ils rencontraient au cours de l'exécution des démarches administratives.

Les anciens outils juridiques de réglementation d'accès à la terre mis en place dans le passé n'ont pas produit d'effet. La plupart des paysans les ignoraient aussi. Les procédures administratives exigeaient aux paysans des déplacements coûteux et épuisants. Les structures de gestion des terres sont rares et éloignées des zones rurales. Elles sont presque inaccessibles aux paysans. Il était important de simplifier la procédure pour rendre plus accessible les paysans à la terre de façon légale.

La loi de 1998 visait *« à mettre fin à la confusion de la situation foncière (absence de règles claires de propriété, déficience des autorités coutumières pour régler les différends, inadaptation du dispositif formel légal, absence de garantie de règlement des conflits par le dispositif judiciaire officiel. »²⁸* La loi de 1998 reconnaissait les droits coutumiers collectifs et individuels. La coutume autochtone est restée au centre du droit de propriété foncier dans cette

²⁶ Ibid. 12

²⁷ Ibid. 12

²⁸ Ibid. 14, p : 4

loi. Elle précise que : « *l'Etat, les personnes physiques ivoiriennes et les collectivités territoriales, sont les seules personnes en droit d'être propriétaire de la terre* »²⁹

En reconnaissant le droit coutumier, la loi tente de calmer les esprits des autochtones ruraux qui revendiquaient les terres des ancêtres cédées volontairement aux agriculteurs étrangers. Cette loi, si elle rassurait les autochtones, elle choquait les étrangers puisque ces derniers se voyaient refuser le droit de propriété sur la terre.³⁰

Pour sécuriser les droits des agriculteurs non-ivoiriens le législateur a autorisé à ceux-ci l'accès des terres grâce « *à un bail emphytéotique accordé soit par l'Etat sur son domaine foncier rural, soit par les propriétaires autochtones. Il permet en effet au concessionnaire non-ivoiriens de saisir l'administration à propos d'une terre sans propriétaire coutumier afin d'en obtenir la location sous forme de bail emphytéotique, après immatriculation préalable de cette terre au nom de l'Etat. Cependant l'immatriculation au nom de l'Etat reste au frais du concessionnaire qui devra en plus payer un loyer.* »³¹ Cette décision bien vrai qu'elle n'établissait pas la parité entre toutes les couches sociales, permettait de réserver un droit aux étrangers. Elle essayait de garantir les valeurs traditionnelles, sociétales qui jadis faisaient la fierté des sociétés ivoiriennes : l'accueil hospitalier de l'étranger.

La loi a connu des amendements en 2016. Elle accorde 10 ans à la population pour certifier les terres et 3 ans pour passer du certificat à l'immatriculation. Le problème foncier en Côte d'Ivoire est complexe. Le fait que l'Etat a accordé 10 ans aux propriétaires pour certifier les terres et 3 ans pour passer du certificat à l'immatriculation, peut être une solution au problème foncier, dans la mesure où l'Etat déploie le maximum de personnel qualifié honnête et impartial avec le matériel informatique adéquat et de déplacement qui permettent de se rendre directement sur place. Le travail sera certainement bien ficelé si toutes ces conditions sont réunies. Dans le cas contraire l'Etat va continuer de repousser les délais d'enregistrement des terres. Le problème foncier va revenir à sa source de départ.

Un point très important qui a échappé au législateur lors de l'adoption de la loi foncière de 1998, est la prise en considération des terres rurales sur lesquelles sont construites des habitations. Il fallait tenir compte de cet aspect parce que certains villages entiers ont été construits par les migrants sur les terres anciennement cédées par les propriétaires autochtones coutumiers. Quand il y a affrontement, les autochtones demandent toujours aux migrants de quitter non seulement les champs de plantation mais aussi les maisons et la région entière. « *La*

²⁹ Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural en Côte d'Ivoire

³⁰ Ibid. 12

³¹ Ibid. 12

loi inclut de façon tacite les terrains habitables dans le domaine foncier, rural, en revanche, elle ne se prononce pas sur le devenir des habitations rurales des non-ivoiriens. »³² La question qui se pose est, à qui doit revenir les terres à habitation des non-ivoiriens à l'Etat ou à l'autochtone détenteur du droit coutumier puisqu'on ne peut pas acheter une maison sans acheter la terre sur laquelle elle est construite. Le législateur ne s'est donc pas prononcé sur ce point. Ces manquements constatés dans la loi doivent être revus afin d'éviter la poursuite des violences foncières.



Photo n°3 : « Environ 3 000 personnes des allochtones baoulés, fuyant des effets collatéraux d'un conflit foncier ont trouvé refuge à la préfecture de Guiglo. 03 octobre 2017, par AIP (Agence ivoirienne de Presse). »³³

1.5. Peuplement de la Côte d'Ivoire :

Comme plusieurs pays africains, la constitution des frontières ivoiriennes avec les pays voisins n'a pas tenu compte des particularités socioculturelles. Des groupes ethniques qui présentent une homogénéité sont divisés entre les Etats³⁴. On rencontre en Côte d'Ivoire quatre

³² Ibid. 12

³³ <https://www.connectionivoirienne.net/2017/10/03/un-nouveau-conflit-foncier-entre-baoule-et-we-fait-plus-de-3-000-deplaces-en-cote-divoire/>

³⁴ Dabié Désiré Axel Nassa : Frontières ivoiriennes à l'épreuve des migrations internationales ouest-africaines « Migrations Sociétés » 2012/6 N°144, p : 69

grands ensembles ethniques régionaux. Elle est le seul pays en Afrique de l'ouest à avoir cette particularité.

Au sud-est, nous avons le groupe akan/baoulé (langues kwa). Ce même groupe occupe la moitié sud du Ghana ;

Au sud-ouest, il y a le groupe krou/bété (langues krou). Il occupe aussi la partie sud du Liberia ;

Au nord-est, on rencontre les Malinké (langues voltaïques). Ils sont présents au Burkina Faso et au nord du Ghana ;

Au nord-ouest, on trouve le groupe mandé (langues mandé). Ce groupe occupe l'est de la Guinée, l'ouest du Mali et le nord du Liberia.³⁵

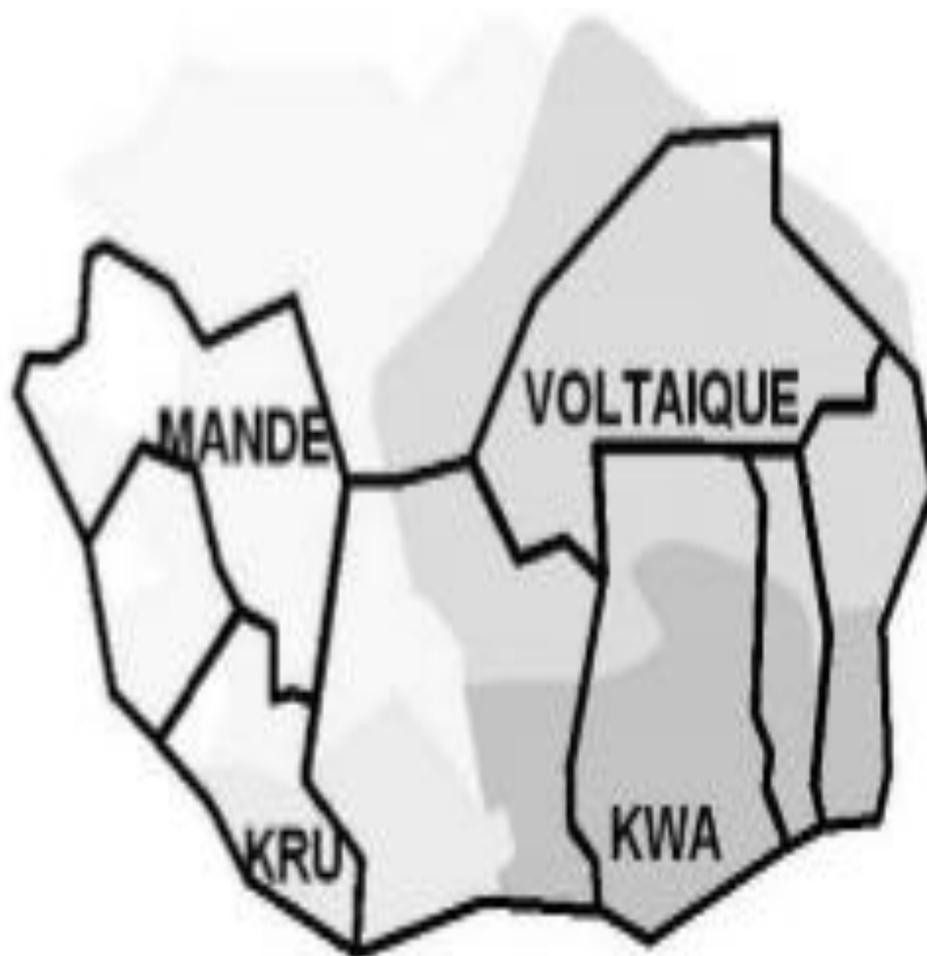


Figure : Famille linguistique³⁶

³⁵ Ibid. 16, p: 155

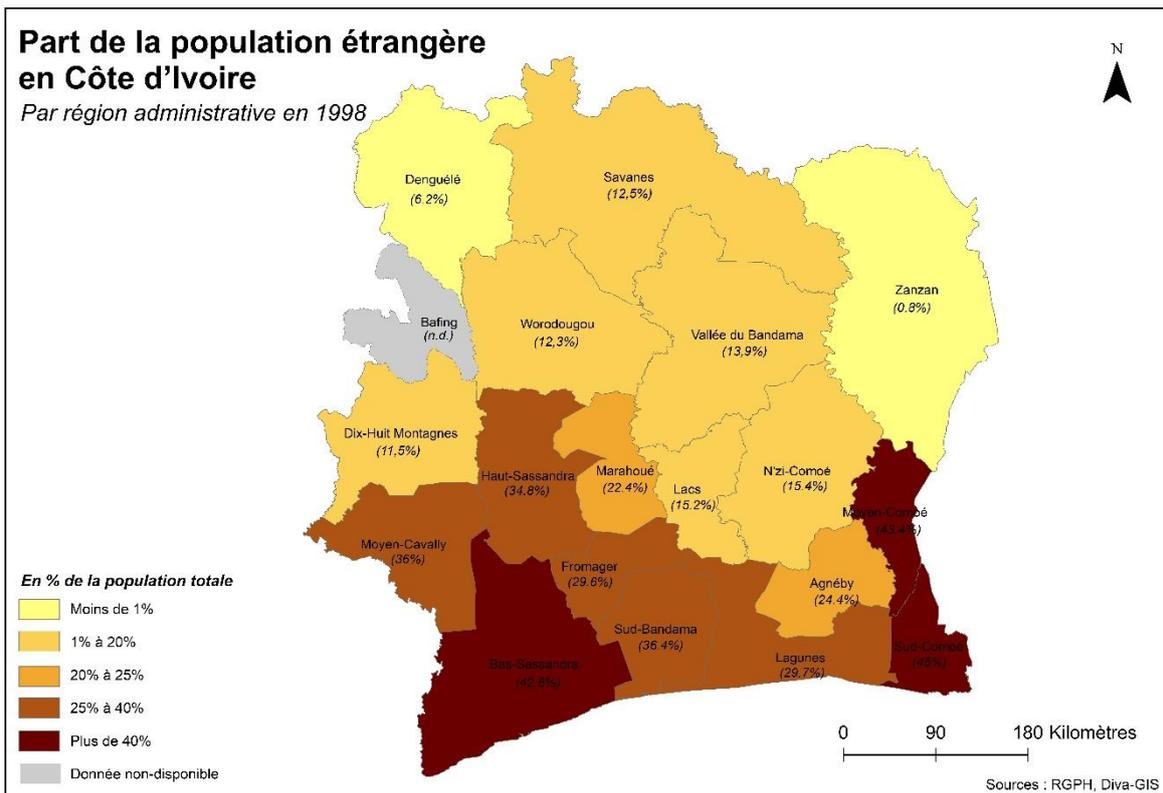
³⁶ Ibid.16, p :155

Tableau n°1 : Part de la population étrangère dans chaque région administrative de Côte d'Ivoire

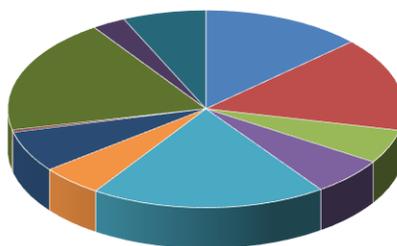
Région	Population étrangères	Population totale	% de la population étrangère
Lagunes	1 108 958	3 733 413	29,7
Haut-Sassandra	373 222	1 071 977	34,8
Savanes	113 777	929 673	12,5
Vallée du Bandama	149 994	1 080 509	13,9
Moyen Comoé	171 251	394 764	43,4
Montagnes	828 442	108 068	11,5
Lacs	72 489	476 235	15,2
Zanzan	75 829	701 005	0,8
Bas-Sassandra	596 844	1 395 251	42,8
Denguélé	13 817	222 446	6,2
N'zi Comoé	97 823	633 927	15,4
Marahoué	124 021	554 807	22,4
Sud Comoé	206 805	459 487	45,0
Worbougou	63 828	517 714	12,3
Sud Bandama	248 257	682 021	36,4
Agneby	128 176	525 211	24,4
Fromager	160 707	542 992	29,6
Moyen Cavally	183 181	508 733	36,0
Total	4 000 047	15 366 672	26,0

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1998³⁷

³⁷ Ibid.31, p : 79



Part de la population étrangère dans chaque region administrative de Côte d'Ivoire



- Lagunes
- Haut-Sassandra
- Savanes
- Vallée du Bandama
- Moyen Comoé
- Montagnes
- Lacs
- Zanzan
- Bas-Sassandra
- Denguélé
- N'zi Comoé

Selon le recensement général de la population de 1998, les groupes Ankan/Baoulé représentent 42% de la population, le groupe malinké 17,5%, le groupe Mandé 16,4% et les groupes Krou/Bété 11%.

Comme les frontières nationales, il est essentiel de prendre en compte les frontières ethnolinguistiques. Certaines personnes sont écartées par une partie de la population pour la simple raison que leurs ethnies représentent un faible pourcentage de la population. Ce fut le cas de la victoire contestée de Laurent Gbagbo en 2000 à la tête du pays. Le Président de transition en 1999 Robert Gueï avait fait de même en écartant Ouattara et Bédié. Or Ouattara représentait 35% de la population voltaïque, Bédié 42% de la population d'Ankan/Baoulé. Le scrutin était vide de toute signification car les deux composantes de la population représentaient 70%. Le taux d'abstention a frôlé la barre des 70% à l'élection présidentielle d'octobre 2000.³⁸ La représentativité des couches sociales et le renvoie constant aux origines sont des maux qui minent la nation ivoirienne.

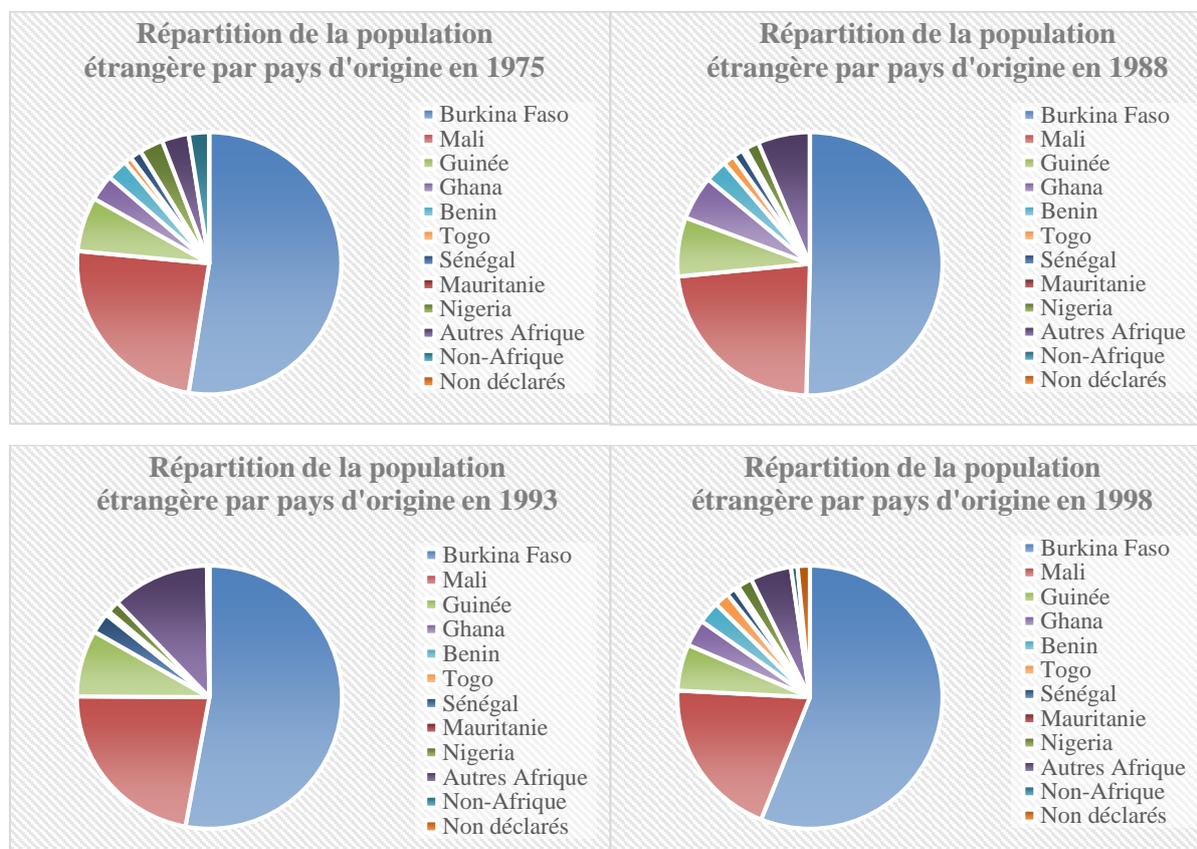
Tableau n°2 : Répartition de la population étrangère par pays d'origine

Pays	1975		1988		1993		1998	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Burkina Faso	774 096	52,5	1 565 104	51,5	1 750 990	52,9	2 238 548	56
Mali	353 873	24	714 174	23,5	734 820	22,2	792 258	19,8
Guinée	98 789	6,7	224 889	7,4	271 420	8,2	230 387	5,7
Ghana	47 183	3,2	167 147	5,5	NF	NF	133 221	3,3
Benin	38 336	2,6	85 093	2,8	NF	NF	107 499	2,7
Togo	13 270	0,9	42 547	1,4	NF	NF	72 892	1,8
Sénégal	20 643	1,4	42 547	1,3	82 750	2,5	43 213	1,1
Mauritanie	NF	NF	15 195	0,5	16550	0,5	18 152	0,5
Nigeria	42 760	2,9	51 664	1,7	49 650	1,5	71 355	1,8
Autres Afrique	48 657	3,3	197 537	6,5	393 890	11,9	201 808	5
Non-Afrique	36 862	2,5	NF	NF	9 930	0,3	32 699	0,8
Non déclarés	NF	NF	NF	NF	NF	NF	58 015	1,5
Total	1 474 469	100	3 039 037	100	3 310 000	100	4 000 047	100

Source : « Recensement général de la population de 1975 (RGP-75), Recensement général de la population et de l'habitat de 1988 (RGPH-88), Enquête ivoirienne sur les migrations et

³⁸ Ibid. 17, p :159

l'urbanisation de 1998 (EMU-93), Recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (RGPH-1998) »³⁹



1.6. L'importance de la réglementation en cours de la propriété foncière :

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie ivoirienne. La production agricole représente 24% du PIB national. 2/3 de la population vit de l'agriculture. Le secteur agricole assure 70% des recettes à l'exportation. La Côte d'Ivoire est première productrice mondiale de cola, de la noix de cajou, et de cacao mais aussi première productrice africaine de bananes, deuxième en huile de palme, troisième en coton et café. Ces performances place l'agriculture au cœur des activités économiques. Il devient donc impératif pour les autorités nationales de créer un cadre juridique et institutionnel permettant de réglementer l'exploitation des terres. La majorité des terres ont été attribuées selon les coutumes. L'Etat n'a pu recenser que 4% des terres avec des titres de propriété. La poursuite du programme de recensement des terres s'impose. En effet le projet de recensement des terres a été relancé en 2013. L'objectif est de recenser 23 millions hectares de terre sur 10 ans. Le problème de la terre est un sujet

³⁹ Yao Silvère Konan : Insertion économique, pauvreté et conflits en Côte d'Ivoire « Migrations société » 2012/6 N°144, p : 144

complexe en Côte d'Ivoire. Pour éviter les conflits, il est important de savoir à qui appartient la terre. Or la même terre est vendue à plusieurs personnes. Il y a aussi le problème entre ceux qui veulent reprendre les terres déjà vendues et ceux ne comprenant pas qu'on leur reprenne ce qui a été payé.⁴⁰

La réforme foncière équitable permettra de mettre fin à la fracture sociale et éviter le conflit foncier. Elle permettra d'établir la justice sociale, ainsi, les exploitants agricoles deviendront non seulement propriétaires de leurs terres mais aussi des véritables « agri-preneurs »⁴¹. Ils pourront avoir accès au crédit bancaire pour pouvoir investir dans l'exploitation agricole. La modernisation de l'agriculture va augmenter la production agricole de façon qualitative et quantitative. Il va aussi faciliter la commercialisation des produits. Elle va permettre aux paysans de sortir de la pauvreté et de devenir prospère en toute liberté et en toute responsabilité ; car finalement la crise ivoirienne n'est le résultat que de l'épuisement du modèle de développement à long terme.⁴²

La performance de l'agriculture ivoirienne avant la crise était le résultat de la richesse de la terre et sa forte utilisation par une main d'œuvre immigrées et de cadres expatriés. L'économie de la Côte d'Ivoire était particulièrement ouverte à l'extérieure, d'autant plus que les autorités menaient une politique libérale.

Aussi, la croissance démographique a atteint un haut niveau. De 1960 à 1975, la croissance démographique a atteint 3,8% par an, le taux de croissance urbaine 10%, la population rurale 1%, l'immigration 1, 3%.⁴³

*« Le fait que le revenu par tête ait chuté de moitié depuis 1980 et que le pourcentage en deçà du seuil de pauvreté soit passé de 11 à plus de 39% peut apparaître comme facteur explicatif de la probabilité de conflit. »*⁴⁴

Lorsque les vulnérabilités deviennent fortes, dues à la baisse des cours des matières premières, l'accès à la terre ou à l'emploi, les concurrences s'installent. Parfois les frustrations se lient sur les visages. Les comportements de haine, le repli identitaire et ethnique s'installent aussi. Ils sont des « *perdes de confiance à la foi dans les autres et dans l'avenir. Les situations de détresse conduisent à la recherche d'un bouc émissaire à la dialectique de*

⁴⁰ Ibid.3, p : 14

⁴¹ Mot désignant la combinaison entre agriculteur et entrepreneur.

⁴² LIDER (Liberté et Démocratie pour la République) : 2eme congrès ordinaire de LIDER, projet de loi sur le foncier, Abidjan, le 08 novembre 2014, p : 2

⁴³ Philippe Hugon : La Côte d'Ivoire : plusieurs lectures pour une crise annoncée, « Afrique contemporaine » 2003/2, n°206, p : 107

⁴⁴ Ibid. 16, p : 115

*persécuté/persécuté*⁴⁵. » Si une telle situation se produit dans un pays, l'ennemi devient l'étranger. Il est détesté parce qu'il est devenu puissant. Ce qui conduit parfois à la destruction des biens d'autrui. La courtoisie et l'hospitalité se transforment en haine. « *Le futur devient l'actualité des ancêtres. Les conflits armés apparaissent lorsque les intérêts se transforment en passions et que la pluralité des référents des agents se transforme en une identité réifiée et unidimensionnelle : son ethnie, sa religion, son appartenance nationale, sa caste. Là encore, ces facteurs généraux observables en Afrique se retrouvent peu ou prou en Côte d'Ivoire.* »⁴⁶

Il ressort clairement que le problème foncier est l'une des causes de l'instabilité socio-politique de Côte d'Ivoire. C'est pourquoi la question a été prise en compte dans la nouvelle constitution adoptée par referendum le 30 octobre 2016. Cette constitution a reconduit certains passages de la loi de 1998. L'article 12 du premier chapitre est consacré au problème foncier. Il stipule que : « *Seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes peuvent accéder à la propriété foncière rurale. Les droits acquis sont garantis. La loi détermine la composition du domaine foncier rural ainsi que les règles relatives à la propriété, à la concession et à la transmission des terres du domaine foncier rural.* »⁴⁷

Pour appliquer ces principes, une agence foncière a été mise en place en août 2016. Elle est chargée de mettre en œuvre la loi foncière, simplifier les procédures, réduire les coûts et accélérer le rythme de formalisation des droits traditionnels. L'opérationnalisation de la structure a été effective jusqu'en août 2017. Le choix de la personne devant diriger la structure ne faisait pas l'unanimité. Tout ceci met en évidence la complexité et la centralité de la question foncière en Côte d'Ivoire.

Le titre foncier est un document authentique qui permet de garantir et de sécuriser le droit du propriétaire. Il facilite la vente des terres et permet d'obtenir aussi les prêts bancaires en se servant de garantie. Dans le passé, pour obtenir le titre foncier, la procédure était longue. Il fallait d'abord obtenir l'approbation du chef de village, une attestation délivrée par le comité villageois. Le comité villageois et le chef de village étaient les seuls vrais témoins. Il fallait adresser une demande d'immatriculation à la mairie de la commune. Cette demande était ensuite contrôlée par la Direction du foncier rural du Ministère de l'Agriculture et le cadastre rural. Le dossier était transmis au secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre et puis à la propriété foncière du Ministère de l'économie et des finances. pour immatriculation.⁴⁸

⁴⁵ Ibid.16, p :120

⁴⁶ Ibid.16, p :121

⁴⁷ Constitution adoptée par référendum le 30 octobre 2016

⁴⁸ Ibid.3 p : 17

Depuis le 15 mars 2002, la procédure a été simplifiée par la loi n°2002-156. Pour obtenir le titre foncier, il faut se munir de l'un des documents suivants :

- l'arrêté de concession provisoire (ACP), ou
- l'acte administratif de vente délivré par l'un des organismes compétents : Direction Centrale des Grands Travaux (DCGTX), Services des Ventes Immobilières (SVI), le Bureau d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ou l'Agence de Gestion Foncière (AGEF).

Il faut aussi s'acquitter des droits suivants :

- le prix de cession du terrain,
- les droits d'établissements du titre foncier et
- la taxe de conservation foncière.⁴⁹



Photo n°4 : « Apr-news/l'Agence foncière rurale (AFOR) de Côte d'Ivoire participe à la 56^e édition du salon international de l'agriculture à Paris, mardi 26 février 2019. Elle rassure les investisseurs privés agricole que la destination Côte d'Ivoire est désormais possible. »⁵⁰

⁴⁹ Me Kouassi Angèle (notaire), 12/12/2005, op.cit. (OFPRA), p : 17, 18

⁵⁰ <https://apr-new.fr/fr/actualites/cote-divoire--conflit-fonciers-lagence-fonciere-rurale-paris-pour-rassurer-les>



Photo n°5 : « Entreprise KKO se voit en roi du cacao ivoirien, 3 000 hectares d'ici fin 2017, le 06/09/2016, Léo Rochery

Cotée en bourse, la société belge souhaite multiplier les rendements par quatre avec la variété Mercedes, des intrants et un meilleur suivi technique des cultures. Pour cela, elle investit et renforce ses équipes sur le terrain. »⁵¹

1.7. Echec du Projet panafricain :

L'ivoirité est l'instrument principal de combat politique en Côte d'Ivoire. Elle a atteint toutes les couches sociales. « *Les premières velléités nationalistes apparaissent en 1958, alors que la Côte d'Ivoire était en passe de devenir indépendante. De moyenne ampleur, elles se manifestent lors des affrontements entre ivoiriens, dahoméens et togolais. Ces affrontements aboutirent au départ forcé de ces populations de Côte d'Ivoire.* »⁵²

Au lendemain de l'indépendance, le chef de l'Etat ivoirien avait décidé de faire intégrer son pays au panafricanisme soutenu par le Ghana. Un projet a été initié et il a consisté à accorder la double nationalité aux ressortissants de cinq pays africains dont la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Togo, la Ghana et le Benin. Ces personnes devraient avoir les mêmes droits et devoirs et bénéficieraient un accès égal à la fonction publique. Le capital humain est l'élément incontournable dans tout projet de développement. Parmi les pays concernés par ce projet panafricain, la Côte d'Ivoire était le plus riche. Beaucoup de cadre s'apprêtaient à aller servir ce pays. La classe intellectuelle ivoirienne craignant de perdre le monopole national du travail

⁵¹ [https : www.afrique-agriculture.org/articles/entreprises/KKO-se-voit-en-roi-du-cacao-ivoirien](https://www.afrique-agriculture.org/articles/entreprises/KKO-se-voit-en-roi-du-cacao-ivoirien)

⁵² Ibid.12

s'oppose au panafricanisme. Le président renonce au projet de double nationalité. Mais quarante ans après la Côte d'Ivoire est devenue accueillante et prospère. Il est le seul pays africain qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrés. Le taux d'immigration vers la Côte d'Ivoire avoisine 40%. Vers les années 2000, l'hospitalité ivoirienne cède place à la xénophobie. L'ivoirité renaît et est extrêmement employée. Le Président Henri Konan Bédié a utilisé l'argument nationaliste face à son principale adversaire. « *Le Président Bédié institue un nouveau code électoral, insistant sur la nationalité des ascendantes et véhicule à travers ses discours et ceux de ses hommes, le principe d'ivoirité.* »⁵³ Le sentiment de xénophobie se manifeste à l'égard des personnes considérées étrangères. Au problème de nationalité s'ajoute le problème de religion. « *Les chrétiens du sud et de l'ouest ne voulant pas d'un musulman nordiste pour Président.* »⁵⁴ Les populations étrangères payent le plus lourd tribut. Elles ont du mal à se défendre face aux affrontements qui les opposent aux peuples autochtones, face à l'inaction de l'Etat alors que ces populations ont beaucoup investi dans le foncier aux côtés des ivoiriens.

En 1998, le régime en place a abusé du pouvoir. Les coups d'Etat, les tentatives de coup d'Etat et de sécession s'en suivent. Depuis 2002, les gouvernements se succèdent sans que la crise ne soit réglée.

1.8. Respect de la constitution et organisation des élections discriminatoires par les autorités du pays :

Comme le veut la constitution ivoirienne, Monsieur Henri Konan Bédié, Président de l'Assemblée Nationale, succède au Président de la République de Côte d'Ivoire, Felix Houphouët Boigny, décédé en 1993. Durant son mandat, Bédié est confronté à des rivalités internes. Pour éliminer son principal adversaire politique Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, dissident du RDA, ancien Premier Ministre du Président feu Houphouët Boigny, fondateur du RDR, Bédié exige de tout candidat à la Présidence ivoirienne, qu'il authentifie sa citoyenneté. Cette décision exacerbe le mécontentement des populations du nord, que les populations du sud considèrent comme des Ivoiriens naturalisés, non purs, à cause de leurs patronymes, qui sont les mêmes que ceux des Burkinabés et des Maliens. « *l'ivoirité a constamment empoisonné, la vie politique en Côte d'Ivoire minant la cohésion sociale.* »⁵⁵

⁵³ Ibid. 12

⁵⁴ Ibid.12

⁵⁵ Thomas HUFNUNG : La crise ivoirienne, de Felix Houphouët BOIGNY à la chute de Laurent GBABGO ; pages :11

Le problème de nationalité n'est pas soudainement survenu en Côte d'Ivoire. Le fait remonte dans les années 1990 avec l'usage de la notion « d'ivoirité » dans la vie publique et les combats politiques. L'ivoirité n'avait pas un autre sens que de favoriser le vivre ensemble. Le président Bédié avait initié ce concept en 1995-1996 pour former une culture commune entre les nationaux et les étrangers, pour ceux qui vivent sur le sol ivoirien. *« A côté de cette vision culturaliste, les leaders politiques, ont exploité le concept de manière nationaliste, intransigeante et fréquemment xénophobe, au gré de leurs calculs et de leurs intérêts du moment. »*⁵⁶ Le terme « ivoirité » régulièrement médiatisé a pris les formes de violences discriminatoires et xénophobes. La nationalité des populations portant les patronymes malinkés, patronymes proches des populations des pays voisins comme le Mali et le Burkina Faso est mise en cause. Ces populations se sentaient stigmatisées à travers Ouattara quand le concept a été utilisé pour éliminer Ouattara à la présidentielle. Elles considéraient le concept « ivoirité » de mépris à leurs égards. Le pays s'était doté d'un code électoral en 1994. Ce code prévoyait que pour être candidat à l'élection présidentielle, il fallait *« être né de père et de mère ivoiriens de naissance, n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne et résider de façon continue en Côte d'Ivoire pendant les cinq années précédant la date des élections. »*⁵⁷

Ces critères visaient directement Ouattara. Il retourne au FMI, fonctions qu'il assurait à l'époque aux USA et se limite à condamner le code électoral qui cherchait à le rendre non éligible. En 2002, Bédié organise des élections présidentielles, où il est candidat à sa propre succession. Son élection frustre ses rivaux. Des mouvements de contestation se multiplient sur l'ensemble du territoire ivoirien. Dans le nord, deux mouvements d'opposition s'insurgent. Pour ramener le calme, l'armée prend le pouvoir. Elle renverse le gouvernement de Bédié, et porte à la tête d'un comité militaire, le Général de Gendarmerie à la retraite Robert Guéï.

1.9. L'éphémère pouvoir des militaires :

Apporté au pouvoir par une gente militaire, le général Robert GUEÏ devait maintenir l'ordre interne et organiser des élections pour un retour du Pays à une vie constitutionnelle légale. Candidat à la Présidence, il perdit les élections qu'il avait organisé lui-même, au profit du candidat du FPI Laurent GBAGBO, un opposant de longue date à Houphouët BOIGNY, au PDCI et à Alassane Dramane OUATTARA, lequel après la mort du Président Houphouët BOIGNY avait quitté le PDCI, pour créer son parti le RDR.

⁵⁶ Marc Le Pape : Les politiques d'affrontements en Côte d'Ivoire 1999-2003, « Afrique contemporaine » 2003/2 n°206 pages : 34

⁵⁷ Ibid. 5 Pages : 45

2- Les causes immédiates du conflit :

Dans cette partie on démontrera avec quelques exemples comment la Côte d'Ivoire a été divisée en deux au cours des années de guerre ?

Tous les partis politiques de la Côte d'Ivoire (PDCI/RDA de Henri Konan BEDIE, RDR de Alassane Dramane OUTTARA, FPI de Laurent GBAGBO), et le Général GUEÏ lui-même, avaient pris part au scrutin organisé par le Général GUEÏ en 2000. Par d'habiles manœuvres, et au milieu de l'imbroglio politico-militaire que vivait la Côte d'Ivoire, Laurent GBAGBO fut élu Président de la République de Côte d'Ivoire. Cette élection controversée libère des forces centrifuges.

Le 19 Septembre 2002, le Général GUEÏ tente de reprendre la main, en fomentant un second coup d'état. Cette nouvelle tentative de prise du pouvoir divise l'armée, tandis que deux mouvements d'opposition au FPI et son chef Laurent GBAGBO apparaissent au nord et au centre du pays. La tentative du coup d'état dégénère en soulèvement armée. Les villes de Bouaké au centre du pays et de Korhogo au nord tombent entre les mains des mouvements rebelles hostiles à GBAGBO. Pour justifier les combats, les lignes de division d'avant le 19 septembre se mobilisent après la tenue des discours du côté du gouvernement mais aussi du côté des rebelles. Le Mouvement populaire ivoirien MPC (mouvement des rebelles), accuse le gouvernement à l'incitation à la violence verbale, à la xénophobie, aux arrestations arbitraires, et aux massacres des personnalités et des populations originaires de Côte d'Ivoire. Le MPC accuse aussi le régime de Laurent Gbagbo d'avoir créé une « *situation de blocage et d'éthnicisme, la dispute à xénophobie.* »⁵⁸

« *Parmi les revendications des rebelles, figurait toute mesure constitutionnelle et législative (révision du code de la nationalité, du code électoral et de la loi sur le foncier rural) contribuant à combattre ce qu'ils percevaient comme des mesures discriminatoires à l'égard des résidents de longue date originaires du nord, en relation notamment avec l'idéologie de 'l'Ivoirité' promue par le pouvoir.* »⁵⁹

Robert GUEÏ est tué. Le pays, divisé en deux, s'installe dans la tourmente. « *Les conflits africains ne peuvent se comprendre sans un regard sur les ingérences externes, mues elles aussi par la préservation des intérêts de certaines puissances, au point que l'on a pu parler par exemple de patrimonialisation des relations franco-africaines.* »⁶⁰ Le 22 Septembre 2002, la France envoie une force militaire en Côte d'Ivoire. Le 43^{ème} BIMA (43^{ème} Bataillon d'Infanterie

⁵⁸ Ibid. 4, pages : 39

⁵⁹ Ibid. 19, pages : 13

⁶⁰ Ibid.2 p : 135

de Marine), basé à port BOUËT près d'Abidjan, baptisé opération licorne, est chargé d'assurer la sécurité des ressortissants étrangers. Ceci jette de l'huile sur le feu.

*« Du point de vue des partisans pro-gouvernementaux, la rébellion apparaissaient au contraire comme résultant d'un complot international contre la Côte d'Ivoire, impliquants des gouvernements étrangers (en particulier la France et le Burkina Faso) mais aussi les partis d'opposition du régime de Gbagbo (notamment le PDCI de Konan Bédié et le RDR d'Alassane Ouattara), et par extension l'électorat de ces partis auquel participe la plus grande partie des migrants de nationalité ivoirienne établis dans les régions forestières, en particulier celles de l'ouest forestier. »*⁶¹ Les mois qui ont suivi le début de la crise, il y a eu plusieurs révélations sur la présence des combattants étrangers en Côte d'Ivoire. Cela a encore exposé des populations considérées étrangères aux exactions.

Conclusion :

Les causes de la crise ivoirienne sont nombreuses et multiples. Malgré l'implication de la communauté internationale dans la recherche des solutions, la crise est loin d'être réglée. Sa résolution passe impérativement non seulement par l'engagement sans faille des autorités nationales mais aussi toutes les organisations internationales telles que : l'Organisation des Nations Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine....

⁶¹ Ibid. 19, pages : 13-14

Deuxième partie : Les tentatives de résolution du conflit

Introduction :

Dès le début de la crise en 2002, la communauté internationale s'est mobilisée pour trouver une solution à la crise. La médiation entreprise par la communauté internationale a permis d'observer le cessez-le-feu. Une accalmie précaire s'est installée à l'intérieur du pays jusqu'à la veille de l'élection présidentielle de 2010. Mais pendant toute la période électorale en 2010, nous avons assisté à la tenue des discours de haine et à la reprise des hostilités.

I- Les Médiations Africaines et Internationales de 2002 :

Les médiations pour un retour à la paix en Côte d'Ivoire ont été entreprises par la CEDEAO d'une part et les Nations Unies d'autre part.

Membre de la CEDEAO, celle-ci ne pouvait demeurer indifférente devant le drame ivoirien. Aussi la Communauté Economique Ouest Africaine cherche à ramener la paix en Côte d'Ivoire. Elle crée un groupe de contact et décide l'envoi d'une force de paix dans le pays. Elle organise par l'entremise de la France, une rencontre entre tous les belligérants. Celle-ci dénommée Conférence Linas-Marcoussis, aboutit à un accord le 24 Janvier 2003.

Lorsque les accords de Marcoussis sont menacés par des manifestations anti-françaises, l'ONU intervient et par la résolution 1464 du conseil de sécurité, l'organisation internationale autorise le déploiement de forces appartenant à la France et à la CEDEAO.

Rebelles et représentants des partis politiques s'accordent au terme d'une réunion inter ivoirienne tenue à Accra au Ghana sur la participation de forces armées rebelles du nord au gouvernement.

Par la résolution 1479, le conseil de sécurité de l'ONU, envoie en Côte d'Ivoire la MINUCI, une force de défense pour une période de six mois, afin de faciliter la mise en œuvre de l'accord de Marcoussis. La MINUCI renforce les opérations menées par les troupes de la CEDEAO et du Licorne (troupe française). Un représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU est nommé en Côte d'Ivoire, pour les questions politiques, humanitaires et des droits de l'Homme. Vingt-quatre heures après le commencement du déploiement de la MINUCI, toutes les forces belligérantes (forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et les forces armées des forces nouvelles), annoncent la fin officielle de la guerre civile et appellent toutes les personnes vivant en Côte d'Ivoire, à suivre la voie de la paix. Néanmoins, il va s'agir là d'une paix relative.

L'ONUCI, créée par la résolution 1528 du conseil de sécurité des Nations Unies, est chargée d'observer le cessez-le feu, d'aider au désarmement, au retour à la vie civile des combattants, de ramener et/ou de détruire les armements confisqués, et de contribuer à la

préparation des élections. Aujourd'hui encore, malgré les accords de Marcoussis, les résolutions de l'ONU, les accords d'Accra, de Pretoria en Afrique du sud et d'Ouagadougou, la paix est précaire et fragile entre les Ivoiriens.

Après les événements du 19 septembre 2002, suivi d'une série de rencontres et de dialogues, le chef rebelle Guillaume SORO fut nommé premier Ministre. Une accalmie précaire s'installe à l'intérieur du pays jusqu'à l'élection présidentielle de 2010.

Pendant ce temps comme le dit Jean-Pierre Chauveau et Jean Philippe Colin, la Côte d'Ivoire vivait une situation « *ni paix ni guerre.* »⁶²

Après le scrutin présidentiel de 2010, les violences ont pris une autre tournure, malgré la multiplication des médiations aucune solution consensuelle n'avait été trouvée.

Le 31 octobre 2010, le 1^{er} tour de l'élection présidentielle a été organisé. Un second tour a eu lieu le 28 novembre 2010 entre GBABGO et Ouattara. « *Tout devait finir dans les urnes, à l'occasion d'une grande fête démocratique. Mais la célébration tournera au cauchemar.....* »⁶³ Laurent Gbagbo est parti très confiant aux élections en se référant aux résultats des sondages fournis par l'Institut français TNS-Sofres qui le donnait favoris. Ces résultats prévoyaient une victoire écrasante de Laurent Gbagbo face à Henri Konan BEDIE. Après la proclamation des résultats du premier tour, le camp Gbagbo s'est rendu compte que le principal rival était là et il tenait bien. Il fallait user de tous les moyens pour le combattre. C'est pourquoi, malgré la révision de la loi électorale on continuait d'assister à l'utilisation du terme « ivoirité », rejet de l'étranger.

Le 02 décembre 2010, la commission électorale indépendante proclame les résultats du second tour. Ces résultats donnent Ouattara vainqueur avec 54,1% de voix contre 45,9% pour GBABGO. Le Conseil Constitutionnel ne valide pas les résultats de la CENI et annonce la victoire de Laurent GBABGO avec 51, 45%. Le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies Monsieur Young-Jin CHOI avait le mandat inédit de certifier les résultats. Celui-ci et la représentante de la diplomatie de l'UE ont reconnu Alassane OUATTARA vainqueur de l'élection présidentielle. Les deux personnalités prêtent serments le 04 décembre 2010, OUATTARA dans son hôtel du Golf devant la presse et GBABGO devant le Conseil Constitutionnel.

Selon, Giulia Piccolino : « *En organisant la cérémonie de son investiture, GBABGO était en train de défier ouvertement l'opinion publique internationale et une partie de l'opinion*

⁶² Jean Pierre Chauveau et Jean Philippe Colin : La question foncière à l'épreuve de la reconstruction en Côte d'Ivoire. P : 9

⁶³ Ibid. 5, pages :13

nationale. Selon lui, cette posture contre tout le monde n'était pas une nouveauté, étant donné que la politique de GBAGBO depuis les accords de paix de Linas-Marcoussis en 2003 avait été une politique de nationaliste de défi envers ladite communauté internationale, particulièrement la France et les nations unies. »⁶⁴

Dans les circonstances exceptionnelles, on peut demander à l'ONU de certifier les résultats d'une élection dans un pays en crise pour garantir la transparence et la crédibilité. Le mandat de certification des résultats issu d'un processus électoral par l'ONU est rare et récent. L'ONU a exécuté ce type de mandat à trois reprises : à Timor Leste en 2007, au Népal en 2008 et enfin en Côte d'Ivoire en 2010. Il relève de la décision du Conseil de sécurité ou de l'assemblée générale de l'ONU. La certification des résultats électoraux par l'ONU permet aux acteurs nationaux de surmonter la crise de confiance. « *La certification consiste à attester que les étapes fondamentales du processus électoral se sont déroulées selon les normes et principes internationaux de d'équité, de liberté, d'inclusivité et de transparence.* »⁶⁵ Elle se fait selon le respect du principe de déclaration universelle des droits de l'homme qui précise que : « *La volonté du peuple, exprimée par des élections périodiques et honnêtes, est la source de légitimité de l'autorité gouvernementale.* »⁶⁶

La participation de l'ONU dans le processus électoral d'un Etat se fait en accompagnement d'acteurs et d'institutions de la gouvernance démocratique tels que : les électeurs, les médias et acteurs de la société civile. La participation se fait dans le respect de la protection des droits humains et la souveraineté des Etats concernés.

La mission de l'ONU en Côte d'Ivoire, déployée en vertu du chapitre VII de la charte des nations unies visait à aider ce pays en proie à une crise de légitimité, de recréer les conditions d'une paix durable. L'ONUCI a été créée le 27 février 2004 par la résolution 1528 du Conseil de sécurité. Son mandat était de faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix signé en Janvier 2003.

⁶⁴ Giulia Piccolino : Discours nationaliste et fétichisation de la loi en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011, Pages : 64

⁶⁵ Michel Luntumbue : L'implication de la communauté internationale dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire et RDC, une analyse comparée, 03 aout 2012, p : 6, GRIP (groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité), dans Ali Diabaté Tadjoudine, La problématique des élections après un conflit et de la certification, séminaire de l'organisation internationale de la francophonie, New-York, USA, 11 décembre 2008.

⁶⁶ [http : //www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml/a21](http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml/a21), Miche Luntumbue : L'implication de la communauté internationale dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire et RDC une analyse comparée, p : 6

II- Echec des pourparlers menés par la communauté internationale et les conséquences socio-économiques de la crise :

Le bras de fer qui a opposé le camp GBAGBO à celui de OUATTARA après l'élection présidentielle de 2010 a nécessité de nouvelle fois la médiation. Mais cette médiation n'a pas permis de trouver une issue favorable au conflit. La communauté internationale a dû recourir à la force pour mettre fin aux scénarios qui opposaient les deux camps.

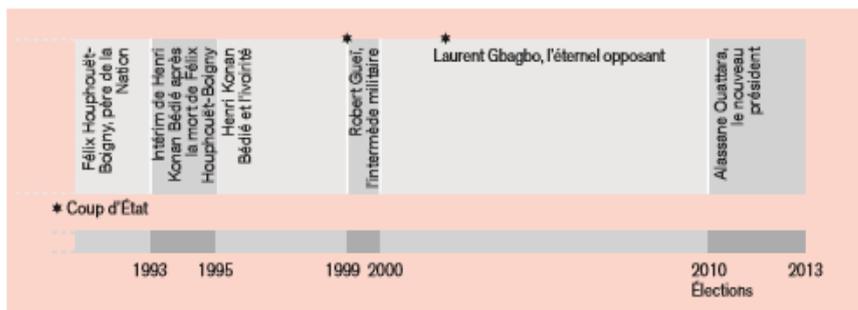
L'équipe de médiation composée de l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki et le Président de la commission de l'Union africaine Jean PING avaient rencontrés successivement OUATTA et GBABGO, le 05 et le 17 décembre. Une autre rencontre similaire a été organisée par la CEDEAO à Abuja au Nigéria au cours de laquelle les chefs d'Etats ont menacé de recourir à la force. Le 03 janvier 2011, la CEDEAO a mandaté, Yayi BONI du Benin, Ernest KOROMA de Sierra Léone et Pedro PIRES du Cap Vert pour rencontrer à nouveau les deux hommes. L'Union africaine décide de renvoyer la même équipe, ajoutant le Premier Ministre Kenyan Railla ODINGO.

Les rencontres se sont poursuivies avec Olusegun OBASANJO du Nigéria le 09 janvier, le 19 janvier Raila ODINGA, le 25 janvier Bingu Wa Bingu Wa Mutharika du Malawi. L'objectif était de convaincre Laurent Gbagbo à céder le pouvoir au Président élu. Quand la médiation de la CEDEAO a montré ses limites, l'Union africaine a saisi le dossier et a organisé des rencontres avec les deux camps. Après l'échec de toutes les démarches entreprises par la CEDEAO, l'Union Africaine a créé un panel chargé de mener les discussions. Le conseil de l'Union africaine voulait que Gbagbo quitte le pouvoir sans qu'un coup de feu ne soit tiré. Il nomme un panel des chefs d'Etats le 28 janvier 2011. Le panel était composé de Jacob ZUMA de l'Afrique du Sud, Mohamed Ould Abdel Aziz de la Mauritanie, Blaise COMPAORE du Burkina Faso, Jakaya KIKWETE de la Tanzanie et Idriss Deby ETNO du Tchad. Les discours que tenaient les deux camps ne permettaient pas de trouver un consensus.

Le panel a organisé une autre rencontre avec les deux hommes en Ethiopie. Laurent GBABGO s'est fait représenter en Ethiopie. Le conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a ainsi reconnu OUATTARA Président élu de Côte d'Ivoire ; la France a alors lancé une offensive contre les forces de GBBGO.

Entre le 16 et le 21 décembre, les envoyés de l'ONU chargés des droits humains dénombrent 800 morts, 90 cas de mauvais traitements, 471 cas d'arrestation arbitraire et 24 cas de disparition forcées. Des milliers de personnes ont quitté la Côte d'Ivoire vers les pays voisins. Le 11 avril 2011, Laurent GBABGO est arrêté après dix jours de combats entre son camp et celui de OUATTARA appuyé par les troupes de l'ONUCI et la force Licorne.

Chronologie politique de la Côte d'Ivoire de 1990 à nos jours



Nous avons tenté avec cette frise chronologique de caractériser des moments politiques dans la Côte d'Ivoire contemporaine. De l'élection de 1990 qui vit s'affronter Félix Houphouët-Boigny, père fondateur de la nation ivoirienne et président depuis 1960, et Laurent Gbagbo, déjà l'éternel opposant. Après le décès d'Houphouët-Boigny, fin 1993, une guerre de succession s'instaura entre quatre prétendants, Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale et chantre du concept de l'ivoirité, Robert Guéi, chef d'état-major des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, le nouveau président, et les trois élections qui suivirent furent toutes contestées.

Édographie, 03/2013.

67

Bataille finale d'Abidjan, 30 mars-4 mai 2011



La bataille d'Abidjan, lancée dans la soirée du jeudi 31 mars 2011 par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) pro-Ouattara, désigne la phase « finale » de l'offensive éclair qui a vu les forces armées s'emparer des principales villes au sud de la zone de confiance. La première semaine du mois d'avril, sur les dix communes d'Abidjan, six sont en cours de sécurisation par les FRCI et trois sont aux mains des forces pro-Gbagbo (Cocody, Plateaux et Yopougon sont les lieux principaux de la bataille, assiégés par les FRCI). Le 4 avril, les hélicoptères Mi-24 de l'Onuci et les Puma et les Gazelle de Licorne pilonnent les bastions pro-Gbagbo : la résidence, le camp de gendarmerie d'Agban, le camp militaire d'Akouédo, afin de « neutraliser les armes lourdes ». Le 11 avril, l'assaut est lancé contre la résidence présidentielle où Laurent et Simone Gbagbo sont faits prisonniers. La bataille d'Abidjan dure jusqu'au 4 mai, date à laquelle, la commune de Yopougon, défendue par des miliciens et des mercenaires libériens, est définitivement tombé entre les mains des FRCI. Source : Pascal Airault et Philippe Perdrix, "Côte d'Ivoire : la bataille d'Abidjan", *Jeune Afrique*, 12 avril 2011.

Édographie, 03/2013.

68

1- Arrestation et transfert de l'ancien chef de l'Etat à la CPI :

Laurent GBABGO a été arrêté à Abidjan le 11 avril 2011. Il est transféré à la CPI le 29 novembre 2011. Il est accusé de crime de guerre et de crime contre l'humanité suite aux événements survenus en Côte d'Ivoire en 2010 après l'élection présidentielle. Si le transfert de Laurent GBABGO à la CPI a été approuvé par certains, d'autres analystes s'interrogent sur la forme et le fond de ce transfert. Selon une révélation de Médiapart, « *il semble que le transfert à la Haye de l'ancien Président ivoirien est le fruit de collusion politique entre le procureur de la CPI et des diplomates français et onusiens.* »⁶⁹

⁶⁷ Bruno Charbonneau : Possibilités et limites d'une réconciliation « Afrique contemporaine » 2013/1 n°245, p : 115 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-1-111.htm>

⁶⁸ Ibid.66, P : 125

⁶⁹ <https://www.jeuneafrique.com/481053/politique/collusion-entre-la-cpi-et-la-france-pour-le-transfert-de-gbagbo-si-cest-le-cas-cest-grave/>

Si cela s'avère une réalité, il met en cause la partialité de la CPI, déjà critiquée par certains pays africains. Après 7 ans de détention Laurent Gbagbo bénéficie aujourd'hui d'une liberté provisoire. Il a tendance à être blanchi. La thèse sans preuves d'accusations est dégagée. Le camp adverse n'a jamais été inquiété. Et pourtant le nombre de victimes est évalué à 2000 morts. Qui est l'auteur de ces crimes si aucun des deux camps n'a été reconnu coupable ?

Le dossier ivoirien parmi tant d'autres continuent de décrédibiliser la CPI. Normalement les poursuites devraient être engagées à l'encontre des deux camps pour établir la vérité même si certains sont aujourd'hui au pouvoir, comme le dit Boga Sako Gervais : « *Malgré l'occupation de hautes fonctions juteuses au sommet de l'Etat, comme être Premier Ministre..., les responsabilités de ce qui ont pris des armes et qui ont commis ces pires violations des Droits de l'Homme que la Côte d'Ivoire n'ait jamais connues, sont indéniables, indiscutables et ineffaçable. Ils devraient assumer. Nul parmi les rebelles et leurs adversaires, auteurs des violations des Droits de l'Homme, ne devrait échapper à la justice.* »⁷⁰

2- La dégradation de l'économie ivoirienne :

Pays à économie essentiellement fondée sur les cultures de rente (le café et le cacao au sud-ouest et centre-sud du pays Bété et Baoulé, le coton au nord depuis Bouaké jusqu'à Korhogo et Ferkessedougou), l'économie ivoirienne a connu les turbulences pendant la crise. Les travailleurs immigrés originaires des pays voisins, qui travaillaient dans les plantations ivoiriennes sont expulsés. Le trafic routier entre la Côte d'Ivoire et ses voisins, principalement le Burkina Fasso et le Mali diminuent essentiellement. Il en est de même des échanges commerciaux inter frontaliers. Le port autonome d'Abidjan, qui constituait à lui seul le point de passage obligé des marchandises de ces pays, est concurrencé par les ports d'Accra, de Lomé, de Cotonou, de Dakar. L'économie ivoirienne a été fragilisée en 2002 avec l'orientation des transporteurs maliens, burkinabés vers d'autres pays. Elle a connu d'autres difficultés après l'embargo sur la production du cacao et du café en 2010, la fermeture de toutes les banques pour des raisons de sécurité et technique. Après cette fermeture, le gouvernement de GBABAGO a eu du mal à payer ses fonctionnaires. Pour venir à bout de ce problème, il nationalise certaines banques : la BICICI et la SGBCI et parvient à payer ses salariés. Les prix des denrées alimentaires ne cessaient de grimper. Les médicaments n'étaient plus disponibles.

⁷⁰ Dr Boga Sako Gervais : Les Droits de l'Homme à l'épreuve, cas de la crise ivoirienne du 19 septembre 2002, pages : 148

Le Mali, le Burkina Faso, qui partagent les frontières avec la Côte d'Ivoire et dépendent de ses ports maritimes, sont négativement impactés par cette crise avec le ralentissement du trafic routier.

La chute de l'économie en Côte d'Ivoire a eu des répercussions sur l'organisation des élections car le pays n'a pas pu à lui seul assurer le coût de l'organisation des élections. Aussi le mouvement des personnes déplacées a privé bon nombre de citoyens du droit de vote.

3- Les conséquences sociales et spatiales de l'augmentation de la population des villes frontalières :

Elles se traduisent par l'afflux des réfugiés dans les pays voisins. Ces pays ont accueilli des effectifs importants de personnes déplacées. Les réfugiés ont été assistés par le HCR, le PAM, l'UNICEF et par les ONG nationales et internationales. Ils ont à cet effet bénéficié d'abris, de latrines, de l'accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'alimentation, à l'éducation et de microprojets générateurs de revenus. L'une des couches les plus éprouvées par le mouvement des populations engendré par la crise ivoirienne est, incontestablement celle des enfants scolarisés pour la plus part. Ils ont été acceptés dans les établissements scolaires des pays voisins. Au Mali, la prise en charge des enfants scolarisés ivoiriens a été assurée par le Ministère de l'éducation nationale mais aussi par les ONG notamment « Save the children ». Les structures scolaires sont créées dans les camps des réfugiés. Les enseignants contractuels sont formés à la gestion des situations de crise. Le mouvement d'élèves a eu des conséquences internes dans les camps des réfugiés. Il a engendré la pléthore dans certaines classes, créant du coup des besoins de salles de classes et de mobiliers scolaires. Sur le plan pédagogique, ce mouvement a impacté négativement la qualité des apprentissages, à cause du surplus de travail imposé aux enseignants en raison du gonflement des effectifs. Par ailleurs, l'arrivée massive d'enfants rapatriés et de réfugiés a entraîné des problèmes d'hygiène et de nutrition.

La crise a engendré au niveau des villes transfrontalières, une détérioration de la situation sécuritaire par l'afflux de milliers de réfugiés ressortissants de la sous-région, avec comme conséquence l'intensification du trafic d'armes, et l'augmentation du grand banditisme.

La communauté étrangère vivant en Côte d'Ivoire est confrontée depuis les années 1990 à d'énormes problèmes de cohabitation et de séjour. La xénophobie grandit, l'ivoirité en fait des exclus sociaux, depuis la mort du Président Felix Houphouët BOIGNY.

Les étrangers qui exploitent des terres, des surfaces d'eau et un domaine forestier, sont déchus de leurs droits de propriété. Ils vivent dans des conditions draconiennes de travail et subissent l'exploitation de leurs propriétés.

« La loi sur le domaine foncier rural consacre en effet l'exclusion des non-ivoiriens de la propriété foncière, alors que, dans la zone forestière, 26 à 45% des exploitants, selon les régions, sont des non nationaux qui ont accédé à la terre par des transactions avec les propriétaires terriens coutumiers autochtones. »⁷¹

Au nombre des difficultés s'ajoutent les menaces de mise à mort pour eux. Ces menaces étaient pesantes surtout dans les zones contrôlées par le gouvernement. Dans ces zones la haine contre l'étranger était devenue un fonds de commerce pour les aventuriers de tous bords. De façon cyclique les étrangers sont victimes d'expulsions collectives, d'autant plus que les conflits fonciers avec les populations locales sont à l'origine des expulsions massives des allogènes.

De façon générale, les forces de sécurité de la République de Côte d'Ivoire, par leurs tracasseries quotidiennes, sont la première source d'insécurité pour les étrangers résidents dans les centres urbains ivoiriens.

Bénéficiant d'une impunité totale, ces forces, de façon systématique harcèlent, rackettent, et violent les domiciles et les lieux de travail des allochtones, de jour comme de nuit, au vu et au su de tout le monde. Les interventions des autorités diplomatiques et consulaires de certains pays auprès des autorités publiques ivoiriennes n'avaient pas apporté de solution adéquate à ce problème, qui est un sujet de grave préoccupation. Malgré la régularisation administrative de leur séjour, les allochtones n'étaient pas à l'abri des exactions, ce qui constitue une violation flagrante des droits humains et des obligations liées à l'état de droit.

En somme, les allochtones sont souvent victimes des abus des autochtones organisés en milices, et des actions des forces de l'ordre.

⁷¹ Jean-Pierre Chauveau et Jean-Philippe Colin : La question foncière à l'épreuve de la reconstruction en Côte d'Ivoire, pages : 9-10



Camp de déplacés de Nahibly. Le camp de Nahibly, situé près de Duékoué dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, a été attaqué le 20 juillet 2012 par plus de 300 personnes non identifiées, selon l'ONU, qui ont détruit le camp et chassé les déplacés. Environ 5000 déplacés y vivaient. Lors de l'attaque, il a été rapporté que des chasseurs traditionnels dozos attendaient et auraient tué certains déplacés qui fuyaient dans la forêt (au-delà du poste de guet sur la photo). Plusieurs organisations ont souligné l'incapacité de l'ONU à protéger les civils. Lors de la visite, le site était sous la surveillance de deux gars en vue de l'enquête, mais, comme la photo suggère, l'endroit avait été bien nettoyé.
Photo de Bruno Charbonneau, Duékoué, Côte d'Ivoire, 3 décembre 2012.

72

4- Quelques solutions endogènes :

Pour trouver une solution au problème ivoirien, il faut définitivement régler la question foncière qui divise la nation ivoirienne et le code de la nationalité. Pour éviter aussi la crise postélectorale comme a connu la Côte d'Ivoire en 2010, la solution réside dans un travail bien ficelé en amont. Pour que le processus électoral soit crédible, transparent et accepté par tous, il faut que la phase préparatoire soit bien menée par les acteurs. Toutes les parties prenantes au processus notamment les partis politiques de l'opposition et ceux de la majorité, la société civile, et même les milices qui sèment les troubles, doivent être impliqués au début, pendant et après le processus électoral. En amont, chacun doit jouer sa partition, s'investir et s'assurer que le processus soit crédible. Il faut obligatoirement impliquer tous les acteurs dans toutes les étapes du processus électoral, l'établissement du chronogramme, la constitution des listes électorales, la distribution des cartes d'électeurs, la centralisation et la proclamation des résultats.

Les partis politiques de l'opposition doivent éviter la politique de la chaise vide, le boycott des initiatives constructives. Ils doivent avoir le droit de s'exprimer librement sur l'essentiel et en même temps faire des propositions. Si les propositions s'inscrivent dans la voie de la construction du pays et dans l'ancrage de la démocratie, le pouvoir a obligation d'en tenir compte.

Le rôle de la société civile est très important dans l'organisation d'une élection transparente et crédible. La société civile est une organisation non gouvernementale et apolitique. Elle est composée de personnes sages et respectueuses. Elle existe pratiquement

⁷² Ibid.66, p : 119

dans tous les pays. Elle contribue beaucoup à l'apaisement du climat social, à chaque fois que la grogne sociale monte. Pendant les élections, elle joue le rôle « *de veille, de l'éducation de la population, de l'information sur le processus...* »⁷³

« *La démocratie nouvelle exige la participation de la population active de la société civile dans les débats qui engagent le destin et l'avenir des populations du monde.* »⁷⁴

Malgré le grand rôle que joue la société civile, on constate que les organisations internationales et sous régionales n'accompagnent pas les organisations de la société civile pendant le processus électoral. Ils soutiennent plutôt les structures étatiques et les missions d'observation électorale. Si les organisations internationales aspirent à des résultats crédibles, ils doivent soutenir les organisations de la société civile car les observateurs internationaux ne peuvent pas régler la question de la crédibilité le jour du scrutin. Même les observateurs de longue durée n'ont pas suffisamment de temps pour constater tous les dysfonctionnements au cours du processus qui pourraient entacher les irrégularités et les fraudes.

Les missions d'observations électorales qui veillent à la crédibilité du scrutin, notamment l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Organisation Internationale de la francophonie doivent s'assurer d'abord en amont que tout est fin prêt pour la bonne tenue du scrutin. L'assurance passe nécessairement par l'audit du fichier électoral, le bon découpage électoral, l'impartialité des structures en charge de l'organisation des élections. Il est dangereux d'aller aux élections si ces conditions ne sont pas réunies.

Abondant dans le même sens, Gnida SOSSOU affirme qu' « *il n'y a besoin de s'engager, quand le minimum n'existe pas et surtout quand malgré tous les moyens entrepris l'acquisition de ce minimum reste sans espoir. S'engager avec un faible taux de certitude en relation avec la crédibilité du processus, c'est risquer la stabilité sociopolitique d'une nation qui n'a pas de prix. Les pouvoirs en place en ce qui les concerne doivent se donner tous les moyens pour éviter les accusations de la part de la majorité de leur population. S'engager pour un processus crédible dénote aussi une responsabilité en tant qu'Etat. Naturellement si les actions d'un gouvernement, sont appréciées par ses concitoyens et qu'il existe mille et une raisons pour qu'il soit réélu, il va de soi qu'il n'y a rien à gagner en s'engageant dans un processus non crédible, organisé la plupart du temps sciemment. Pour un Etat responsable, organiser un processus crédible ne sera qu'à son actif. Puisqu'en réalité, le constat est plus qu'évident qu'un pouvoir en place qui brave vent et marées pour se maintenir, ne fait que retarder sa nation dans la course au développement sociopolitique. Organiser un processus qui vous donne du fil à*

⁷³ Ibid. 22, pages : 4

⁷⁴ Ibid. 21, pages : 175

retorde après la proclamation des résultats, n'est qu'un indicateur du sous-développement intellectuel. »⁷⁵

Pour que la paix revienne en Côte d'Ivoire, il revient à l'actuel Président de travailler à rassembler toutes les forces vives de la nation autour de l'essentiel : le rétablissement de la paix. Dans ce cas il faut prôner le pardon, la réconciliation, la libération de tous les prisonniers politiques.

Les autorités actuelles s'étaient fixées comme objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergents d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif et mettre fin définitivement au conflit, il faut que certaines conditions soient remplies comme le souligne, Dr Boga Sako Gervais : « *quatre conditions doivent être remplies pour mettre fin à cette crise ivoirienne et aux cycles de coups d'Etats que connaît le pays :*

- *La restauration et la protection des Droits de l'Homme sur toute l'étendue du territoire national ;*
- *La restauration de l'Etat de droit et de la démocratie ;*
- *L'implication active et nécessaire de la société civile ; et*
- *L'arbitrage ou l'accompagnement objectif et indispensable de la communauté internationale. »⁷⁶*

Pour Jean Marcel Koffi, « *cela suppose une capacité de la population ivoirienne à surmonter les traumatismes vécus pour rebondir vers un autre meilleur possible. Le développement tient à l'expansion des libertés. Or celles-ci sont fortement menacées et contraintes en période de conflit ; ce qui réduit les opportunités économiques de la personne ou des populations, et donc leur capacité à faire. »⁷⁷*

Le Président avait promis de régler définitivement le problème foncier une fois élu, malheureusement cela ne fut pas le cas. Son dernier mandat est presque arrivé à terme sans que la promesse ne soit tenue. Au cours d'une sortie à l'intérieur du pays, il avait martelé devant ses partisans que lui et son gouvernement allaient « *saisir l'Assemblée Nationale avec des projets de loi pour régler de façon définitive les questions du foncier et de la nationalité qui ont tant divisé la Côte d'Ivoire. »⁷⁸*

⁷⁵ Gnida SOSSOU : « La problématique des conflits post électoraux en Afrique : la clé au cœur du travail en amont »

⁷⁶ Ibid. 21, page : 156

⁷⁷ Jean Marcel Koffi : Capabilités et résilience pour une reconstruction post-crise durable en Côte d'Ivoire, pages : 166

⁷⁸ Ibid. 19

Il n'a fait qu'accorder 10 ans aux détenteurs de droits fonciers pour déclarer leurs droits. Cette décision laisse en suspens la question foncière.

Conclusion :

Le problème ivoirien n'est pas totalement résolu. Les combats ont pour le moment cessé entre les forces belligérantes mais beaucoup reste encore à faire. Dans ces dernières années, la Côte d'Ivoire a enregistré quelques avancées dans le domaine de la reconstruction mais les résultats restent encore insuffisants du fait de camps opposés freinant une union nationale et politique qui permettrait une avancée du pays vers le chemin de la paix et de l'apaisement.

Troisième partie : Programme des jeunes faiseurs de paix

Introduction :

La paix est l'absence de trouble ou de conflit dans un pays. Elle désigne un état calme et tranquille, l'entente de tous les individus qui composent une société. « *La paix désigne la concorde, la tranquillité régnant dans les rapports entre deux ou plusieurs personnes, les rapports calmes entre concitoyens, la situation d'un pays qui n'est pas en guerre.* »⁷⁹

Le monde est aujourd'hui émaillé de conflits mettant en péril la paix. C'est pourquoi l'Association Internationale des Soldats de la Paix fort de ses convictions a fait du maintien de la paix son cheval de bataille. Par ces mêmes convictions j'ai décidé d'effectuer un stage de 4 mois au sein de cette structure qui a créé en parallèle l'Académie Internationale de la Paix pour devenir un acteur de la paix dans le monde.

1- Présentation de l'Association Internationale des Soldats de la Paix (AISP) :

Fondé en 1988 en France, l'AISP est une association reconnue par le Conseil Economique et Social des Nations Unies en 1995. Elle a pour but de rassembler civils et militaires ayant servis sous mandat onusien. Elle se fixe comme objectif de travailler sur le plan humanitaire et diplomatique à travers les actions entreprises sur le terrain. Elle est en train de créer des structures dans les pays qui participent ou qui ont déjà participé aux opérations de maintien de la paix. Elle a des représentations dans dix-huit pays. Elle compte 50 00 membres. L'AISP participe à la conférence sur le désarmement d'Ottawa et à Genève. Son siège est à Lyon. L'AISP s'engage dans le déminage, à l'expertise et à l'information. Les domaines d'actions principales de l'AISP sont :

- La gestion du conflit militaire et le renforcement de la paix ;
- Le déminage : l'élimination des mines antipersonnel et la sensibilisation ;
- Les droits de l'homme et les actions de l'humanitaire ;
- Le programme éducation avec l'Académie Internationale de la Paix et les jeunes faiseurs de paix ;
- Une expertise et évaluation des opérations de maintien de la paix ;
- Les programmes sportifs et environnementaux.
- La gestion du conflit militaire et le renforcement de la paix ;



⁷⁹ Nicole Werly : Paix : L'insaisissable définition dans Eta. Etudes de Linguistique Appliquée 2002/4/n°128, p : 482

L'AISP participe à la journée des casques bleus chaque 29 mai de l'année au palais des nations unies à Genève. Ce rendez-vous permet aux participants de comprendre non seulement les buts et objectifs recherchés par l'AISP à travers le monde, mais aussi de découvrir le monde anglophone et francophone avec les partages de savoir et de savoir-faire. Ses délégations existent actuellement au Danemark, en Finlande, en France, au Ghana, en Irlande, en Russie, en Suède, en Ukraine.... Ses membres résident aussi en Allemagne en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, au Congo, en Grande Bretagne, aux Iles Fidji, en Norvège aux Pays-Bas, en Pologne, en Slovaquie, en Suisse et aux USA....

L'AISP a créé en son sein l'Académie Internationale de Maintien et de consolidation de la Paix. Les étudiants, les anciens militaires et les professionnels dans d'autres domaines sont à pieds d'œuvre pour faire fonctionner l'Académie Internationale de la Paix.

2- Présentation de l'Académie Internationale de la Paix :

La recherche de la paix est au centre des préoccupations de l'Association Internationale des Soldats de la Paix (AISP). Pour mener à bien cette mission, l'AISP a créé l'Académie Internationale de la Paix qui est un centre de formation de futurs diplomates. L'objectif que vise ce centre est de rendre accessible la connaissance et la culture de la paix à ceux qui souhaitent s'impliquer au processus de maintien de la paix, au niveau diplomatique, juridique, militaire, administratif et humanitaire.



Après la seconde guerre mondiale le concept de paix a été valorisé. L'organisation des Nations Unies s'est fixée comme objectif de faire la promotion de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de Non-répétition⁸⁰.

L'objectif est d'instaurer un climat de coopération entre les Etats pour maintenir la paix et la sécurité internationale. La paix a été placé au cœur des programmes des relations internationales. Malgré cette vision, le contexte international reste toujours marqué par des

⁸⁰ M. Pablo de Greiff, Conseil de droit de l'homme, A/HCR/21/46, 09 août 2012 cité par Kora Andreu dans confronté le passé de la dictature en Tunisie, la loi de la justice transitionnelle en question, institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), Paris 2014

guerres, des conflits et des crises qui continuent de ravager nos pays. Il est donc nécessaire de chercher à comprendre les origines des conflits et de proposer des solutions concrètes pour les résoudre pour que la paix devient une réalité dans nos Etats, cela en accompagnement des efforts de l'organisation des Nations Unies en faveur de la paix. Pour atteindre l'objectif visé, il faut saisir les aspects culturels, historiques, juridiques, géopolitiques et stratégiques des Etats concernés par la guerre. Animée par la même vision, l'Académie Internationale de la Paix se propose à mettre à disposition de différents publics les outils adéquats pour, dans un premier temps appréhender la paix à travers l'apprentissage et la sensibilisation puis dans un second temps, pour s'engager dans la paix, grâce à son expertise acquise jusque-là. Ainsi l'Académie Internationale de la Paix veut devenir une plateforme francophone mondiale d'échanges, de débats et de discussions autour des questions de la paix et de sécurité.

L'Académie Internationale de la Paix est née après plusieurs semaines de réflexions au sein de l'AISP/SPIA. La question qui venait régulièrement était : Qu'est ce qu'il faut faire pour que la paix ne reste pas un vain mot car elle n'a pas de prix ? Comme le souhaite les porteurs du projet, l'Académie serait un institut de recherche comme le world peace Academy, une institution académique comme l'Université pour la paix de l'ONU et un organisme d'expertise comme les académiciens de la paix. Etant une branche de l'AISP/SPIA, elle va se servir des notions que défend cette dernière pour atteindre ses objectifs et se hisser au plan international. La reconnaissance de l'AISP/SPIA par le Conseil Economique et Social des Nations Unies constitue un facteur de réussite pour l'Académie. Elle profite du fort lien qui existe entre l'ONU et l'AISP/SPIA. Sa proximité genevoise tout en conservant une dynamique francophone est aussi un atout pour se faire connaître à travers le monde. Pour donner une dimension internationale à ses activités, l'Académie cherche à se faire des partenaires dans une vingtaine de pays. Elle veut se distinguer aux autres Académies en cherchant à regrouper à la fois enseignement et recherche, sensibilisation et expertise. Les trois vocations de l'Académie sont : enseigner, sensibiliser et conseiller. L'enseignement permet d'informer sur le passé le présent et le futur. Les trois termes sont incontournables dans la promotion de la paix. C'est pourquoi l'Académie propose à mettre à disposition des personnes intéressées des outils pour se former tout au long de la vie sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. Le travail sous forme de pédagogie va concerner toutes les générations en faveur de la paix. C'est en se formant qu'on peut devenir un expert de la paix. L'Académie veut tout réunir pour gagner le pari de demain celui d'un monde meilleur.

3- Programme des Jeunes faiseurs de Paix :

Le programme des jeunes faiseurs de paix est un programme civico-éducatif qui s'adresse aux plus jeunes de 6 à 12 ans. Ce programme vise à construire et à maintenir la paix. Il cherche à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté internationale en facilitant l'intégration à travers un programme scolaire. Il sera dirigé par un professeur qui sera identifié par une mallette intitulée la « peacepack ». Le jeune faiseur de paix quant à lui porte un béret, un passeport de l'ONU et un badge. Chaque action entreprise par un jeune faiseur de paix serait récompensée par un badge. Un jeune peut collectionner plusieurs badges en multipliant ses actions en faveur de la paix.

Le caractère ludique de ce programme permet d'initier les jeunes aux questions de paix. Intégré au volet sensibilisation de l'Académie, le programme est prêt à être mis en place en région Rhône-Alpes en 2019. Le choix de la tranche d'âge de jeunes à laquelle le programme est destiné n'est pas fortuit. C'est une étape de la vie où l'on peut commencer à développer son esprit critique.



Apprendre à être un Jeune Faiseur de Paix c'est apprendre à connaître l'autre, se connaître soi-même, faire partie d'une communauté. Mais également imaginer la société de demain, s'y impliquer, et questionner notre environnement. Le Young Peacemakers Program s'inscrit dans une volonté d'écrire un nouveau chapitre de l'histoire de la paix mondiale. Plus qu'une idée, c'est un devoir qui nous incombe basé sur des valeurs communes, héritées d'un passé qu'on ne peut oublier, de sacrifices, et d'une multitude d'individus aux esprits guidés par les principes universels des droits de l'homme.

Le devoir de transmission nous impose un discours protecteur et préventif envers les générations futures, contre la guerre, les souffrances et les dommages causés à la vie humaine, sa dignité et ses droits. Inculper nos valeurs c'est faire écho à la justice, au respect et la liberté.

À ces fins le programme international des Jeunes Faiseurs de Paix se veut une continuité des systèmes d'enseignements de l'éducation en général et complément pratique ludique pour chaque enfant concerné. Il vise principalement la jeunesse ayant le désir de faire le bien autour d'elle à travers des actes de citoyenneté et de paix.

Le programme sera appliqué en France dès 2019, et dans les pays partenaires que sont l'Ukraine, la Russie et la Biélorusse qui ont eu l'opportunité de mettre en place ce projet.

La construction de la paix au monde est le cheval de bataille de l'Académie Internationale. C'est pourquoi, elle se bat pour que la paix gagne du terrain partout dans monde. L'AISP espère que la toile des Jeunes Faiseurs de Paix se tissera davantage au-delà des frontières et des peuples.

Se déroulant sur un an, le programme sera divisé en trois trimestres se déclinant pour l'enseignement au primaire et le secondaire. Il est important de noter que le programme saura s'adapter à chaque enseignement et élève en fonction de leurs besoins.

Pour marquer leur participation au Young Peacemakers Programm, les élèves recevront une mallette du Jeune Faiseur de Paix préalablement au lancement du programme. Parmi les documents remis aux Jeunes Faiseurs de Paix, il y a la Charte des Droits et Devoirs du Citoyen de demain. Elle doit être complétée et respectée par ce dernier tout au long de l'année. De plus les Jeunes Faiseurs de Paix du cycle primaire sont soumis à un tableau des bonnes actions contrôlant leur attitude tout au long du programme. Par ces activités, le but recherché est une implication sérieuse, continue et entière des Jeunes Faiseurs de Paix assurant la réussite du programme.

La mallette sera remise à l'établissement scolaire qui en aura la responsabilité. De plus le corps enseignant recevra une mallette dédiée composée du contrat pédagogique, de l'autorisation de prise de vue et de diffusion, du livret pédagogique, du tableau des bonnes actions pour les primaires, de la Charte des Droits et Devoirs du Citoyen de demain pour les secondaires et du flyer de présentation du programme.

Créer un réseau international des Jeunes Faiseurs de Paix basé sur les idéaux onusiens tels que le maintien de la paix et la coopération entre les nations, tout en préparant la jeune génération aux défis internationaux de demain via un programme participatif et collaboratif tel est le but recherché par le programme des Jeunes Faiseurs de Paix.

4- L'importance du programme des Jeunes Faiseurs de Paix pour la population de la Côte d'Ivoire :

Depuis 2002, la Côte d'Ivoire traverse une crise politico-militaire qui tire ses origines sur l'instrumentalisation de l'ivoirité, la montée de la xénophobie. Le programme des jeunes faiseurs de paix, s'il devenait à être appliqué aura une importance capitale dans ce pays. Il va intervenir à un moment où ce pays traverse la période la plus difficile de son histoire. Le programme des jeunes faiseurs de paix va aider les générations futures à s'en passer à l'idéologie de la haine contre l'étranger. La population ivoirienne a mis l'étranger au cœur de tout le malheur qui frappe la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi la xénophobie a atteint le niveau le

plus considérable. La mise en œuvre du programme des jeunes faiseurs de paix pourra contribuer à maintenir la paix.

L'espace scolaire est le lieu propice de sensibilisation, de formation et d'information, d'éducation, d'apprentissage... Il est le milieu le mieux approprié pour la réussite du programme des jeunes faiseurs de paix. L'enfant, de son retour des classes est censé rendre compte à ses parents ce qu'il a appris à l'école. Les parents à travers les enfants apprennent aussi beaucoup de choses. La transmission du message de sensibilisation de l'enfant aux parents est une voix permettant de faire la promotion de la paix. Le Peacemakers Programm sera donc utile pour toute la population ivoirienne à travers sa mise en œuvre dans les établissements scolaires. Il pourra aider à maintenir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire.

5- Libellé du programme :

Au niveau primaire	Au niveau secondaire	Résultats entendus
<p>-Présenter le programme des Jeunes Faiseurs de Paix</p> <p>-Présenter l'AISP initiatrice du projet, son fonctionnement, ses activités et ses ambitions par rapport au programme</p> <p>-Présenter l'Organisation des Nations Unies (Conseil de Sécurité + veto, Assemblée Générale, Secrétariat Général.)</p> <p>-Présenter la journée mondiale de l'enfance (20 novembre 1959 le jour de l'adoption par l'Assemblée de la déclaration des droits de l'enfant)</p> <p>-Sensibiliser les Jeunes Faiseurs de Paix à la nécessité d'une solidarité mondiale dans les domaines de l'handicap et droit international</p> <p>-Encourager le débat sur les façons de promouvoir la solidarité pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD) et agir pour encourager de nouvelles initiatives pour lutter contre la pauvreté</p>		<p>-Maîtriser les notions fondamentales liées à l'organisation des Nations Unies à savoir la paix, les casques bleus, la solidarité, l'humanitaire, etc.</p> <p>-Savoir s'exprimer sur le sens de la participation</p> <p>-Promouvoir et transmettre les valeurs étudiées dans son environnement public et privé.</p> <p>-Aboutir à une réflexion personnelle sur les concepts présentés.</p> <p>-Mettre en œuvre les actions civiques</p> <p>-Avoir pris conscience du rôle du Jeune Faiseur de Paix</p> <p>-Avoir participé activement aux activités proposées</p>

<p>-Présenter aux Jeunes Faiseurs de Paix la déclaration universelle des droits de l’homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l’Assemblée Générale des Nations Unies</p> <p>-Expliquer aux Jeunes Faiseurs de Paix que la démocratie est l’une des valeurs de base des Nations Unies, valeur qui repose sur la volonté librement exprimée des peuples et est en lien étroit avec l’Etat de droit et l’exercice des droits de l’homme et des libertés fondamentales</p> <p>-Expliquer aux Jeunes Faiseurs de Paix que depuis 2017, l’ONU a souhaité mettre en avant les liens entre démocratie et prévention des conflits, et la nécessité de renforcer les institutions démocratiques afin de promouvoir la paix et la stabilité</p> <p>-Montrer que les processus tels que les accords de paix, les élections et les réformes constitutionnelles participent au maintien de l’équilibre entre intérêts divergents.</p> <p>-Aborder avec les jeunes Faiseurs de Paix le thème majeur : La justice. Les êtres humains égaux</p>		
--	--	--

<p>dans leur humanité méritent d'être traités de façon équitable.</p> <p>-Rappeler aux Jeunes Faiseurs de Paix que les Nations Unies ont été créées à la fin de la seconde guerre mondiale pour préserver les générations futures aux affres de la guerre et l'un de son principal but est de maintenir la paix et la sécurité internationale</p> <p>-Montrer aux Jeunes Faiseurs de Paix le rôle important que joue l'ONU dans la prévention des conflits en ayant recours à la diplomatie, aux bons offices et à la médiation</p> <p>-Expliquer aux Jeunes Faiseurs de Paix que l'activité de maintien de la paix des Nations Unies aide les pays déchirés par des conflits à créer des conditions de retour à une paix durable</p> <p>-Aborder avec les Jeunes Faiseurs de Paix la notion de non-discrimination, car l'égalité dans la dignité humaine signifie que nous ne devons pas juger les droits et opportunités dont bénéficient les autres personnes sur la base des caractéristiques qu'elles présentent</p> <p>-Expliciter avec les Jeunes Faiseurs de Paix la notion de</p>		
--	--	--

<p>tolérance, l'intolérance dénote un manque de respect vis-à-vis de la différence, et parce que l'égalité n'est pas synonyme d'uniformité</p> <p>-Montrer aux Jeunes Faiseurs de Paix qu'accepter les différences c'est s'enrichir et affirmer l'unité dans la complémentarité</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> -Présenter le programme des Jeunes Faiseurs de Paix -Présenter la journée mondiale de l'enfance (20 novembre) -Présenter aux Jeunes Faiseurs de Paix un acteur œuvrant dans le domaine humanitaire -Présenter les opérations de maintien de la Paix et du rôle des casques bleus -Parler du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : UNICEF qui travaille pour sauver les vies des enfants -Sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la solidarité -Présenter aux Jeunes Faiseurs de Paix le concept des droits de l'homme -Expliquer aux Jeunes Faiseurs de Paix que la 	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place une action de charité au sein de l'établissement scolaire dont les fonds récoltés seront reversés à l'association de votre choix -Maîtriser les notions fondamentales liées à l'Organisation des Nations Unies à savoir la paix, les casques bleus, la solidarité, l'humanité, etc. -Savoir s'exprimer sur le sens de leur participation -Promouvoir et transmettre les valeurs étudiées dans son environnement privé et public -Aboutir à une réflexion personnelle sur les concepts présentés -Mettre en œuvre les actions civiques attendues

	<p>démocratie est l'une des valeurs de base des Nations Unies et que l'organisation fournit un cadre pour la protection et la réalisation des droits de l'homme</p> <p>-Rappeler aux Jeunes Faiseurs de Paix que la déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale en 1948, énonce le concept de démocratie</p> <p>-Montrer aux Jeunes Faiseurs de Paix que les Nations Unies ont travaillé plus que toute autre organisation internationale pour appuyer et renforcer la démocratie dans le monde</p> <p>-Montrer aux Jeunes Faiseurs de Paix que les principaux organes des Nations Unies, tels que l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité, et également de nombreuses autres entités onusiennes jouent un rôle essentiel pour aider les Etats membres à renforcer l'Etat de droit</p>	<p>-Avoir pris conscience du rôle du Jeune Faiseur de Paix</p> <p>-Avoir participé activement aux activités proposées</p> <p>Dans le domaine des droits de l'homme :</p> <p>-Réalisation d'une pièce de théâtre ou création d'un travail poursuivi sur le thème des droits de l'homme</p> <p>-Acquérir la notion de droits de l'homme et les notions qui s'y rattachent telles que la justice, la tolérance, etc.</p> <p>-Être capable de citer des exemples concrets liés aux droits de l'homme</p> <p>-Promouvoir et transmettre les valeurs étudiées dans son environnement privé et public</p> <p>-Aboutir à une réflexion personnelle sur les concepts présentés</p> <p>-Mettre en œuvre les actions civiques attendues</p>
--	---	--

	<p>-Aborder avec les Jeunes Faiseurs de Paix la notion de liberté, la volonté humaine est une part importante de la dignité humaine</p> <p>-Examiner avec les Jeunes Faiseurs de Paix la notion du respect des autres, car en manquant le respect à une personne, nous négligeons son individualité et sa dignité essentielle</p> <p>-Rappeler aux Jeunes Faiseurs de Paix que les ressources en eau, ainsi que les divers services qu'elles peuvent rendre, participent à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et à la sauvegarde de l'environnement, plaçant ainsi l'eau au cœur du développement durable</p>	<p>-Avoir pris conscience du rôle du Jeune Faiseur de Paix</p> <p>-Compréhension du rôle du jeune citoyen dans la société et adoption d'un comportement responsable</p>
--	--	---

6- Conclusion :

Après la période sombre place à la reconstruction. L'actuel Président de la République doit placer son mandat sous le signe de la paix et de la reconstruction du pays. Pour atteindre cet objectif, il doit relever un certain nombre de défis : assurer la sécurité dans un Etat de droit et prôner la réconciliation nationale.

Si l'arrestation de Laurent Gbagbo le 11 avril 2011 met fin à la crise post-électorale, tout est à reconstruire dans un Etat entièrement dévasté. L'un des défis majeurs est la reconstruction d'une armée inclusive sans distinction d'ethnie et de religion. La population est toujours soumise aux ordres des miliciens incontrôlés. A ceux-ci s'ajoutent le grand banditisme, la prolifération des armes légères et de petit calibre. Les pillages, les exactions, les attaques à domicile persistent.

La reconstruction du secteur de la sécurité concerne aussi, les casernes, les postes de gendarmerie et les commissariats de police entièrement détruits pendant l'offensive lancée contre les forces de Laurent Gbagbo.

Dans le domaine de la réconciliation nationale, il faudra régler l'ivoirité, l'autochtonie, permettre aussi une intégration avec les pays voisins comme le Mali et le Burkina Faso. Il faudra faciliter le retour de tous les exilés politiques ainsi que les populations déplacées dans les pays voisins. Ils sont près d'un million de personnes réfugiées au Liberia, au Ghana, au Mali, au Burkina Faso et en Guinée Conakry. Aussi la libération de tous les prisonniers politiques sera synonyme de la réconciliation. La réconciliation n'exclue pas la justice. Pour consolider la paix, tous les auteurs de graves crimes des deux camps doivent être punis par la loi sans appartenance politique et conformément aux normes internationales. Dans ce cas la justice transitionnelle doit valoir. Elle permet de remédier aux abus des droits humains dans les sociétés qui sortent d'un conflit ou d'un régime autoritaire. Elle permet également d'assurer le fonctionnement correcte et démocratique de la société ruinée par le conflit, en reconnaissant des victimes et des violations des droits humains. *« Les quatre mesures centrales de la justice transitionnelle : (procès, publication de la vérité, réparation et réforme administrative) sont destinées à garantir quatre objectifs : la reconnaissance, la confiance, l'Etat de droit et à terme la réconciliation. »*⁸¹

⁸¹ Rapport du rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de Non-répétition, M. Pablo de creiff, conseil de droit de l'homme, A/HRC/21/46, 9 août 2012, cité par Kora Andreu dans confronter le passé de la dictature en Tunisie, la loi de justice transitionnelle en question, institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), Paris, 2014

« Koffi Annan ancien secrétaire général des Nations Unies rappelle à juste titre : Nous ne jouirons pas du développement sans sécurité, nous ne jouirons pas de sécurité sans développement et nous n'aurons ni l'un ni l'autre sans le respect pour les droits de l'homme. »⁸²

Seuls les partisans de l'ancien Président sont dans le collimateur de la justice. C'est pourquoi, « ils estiment que ce serait quand même paradoxal de vouloir rassembler et réconcilier les ivoiriens pendant qu'on en traine certains devant les tribunaux. La presse proche de Gbagbo dénonce une justice sélective ne visant que les partisans de l'ancien pouvoir »⁸³. Ces arrestations ciblées ont mis en cause le processus de réconciliation.

« Si l'on veut aller à la réconciliation nationale, il faut déjà renoncer à la vengeance judiciaire et permettre que l'opposition s'organise, ait le droit d'exister. Se venger n'est pas forcément bon signe, ce serait créer des injustices, sources de nouvelles haines et nouvelles frustrations qui sont des moteurs très puissants d'instabilités politiques en Afrique. »⁸⁴

D'ores et déjà, le camp de GBABGO s'est retiré du processus de la réconciliation prétextant le transfert de son mentor à la CPI dans la nuit du 29 au 30 novembre 2011. Il n'a pas aussi pris part aux dernières élections régionales et communales. La fête électorale exige la démocratie participative et représentative. Pour consolider les acquis de la démocratie, il faut réconcilier tous les fils et toutes les filles du pays.

Comme le dit Jean Jacques KONADJE : « La réconciliation est un processus incontournable devant permettre aux ivoiriens de revivre dans la concorde après cette crise post-électorale qui a mis le tissu social ivoirien en lambeau. »⁸⁵

La communauté étrangère connaît une réelle réussite sociale, qui attire sur elle la convoitise des populistes ivoiriens. Ces derniers font de la population étrangère la cause de leurs malheurs. La communauté étrangère est confrontée à d'énormes problèmes, surtout depuis le début des années 90 avec la montée de la xénophobie et la politique de l'ivoirité des successeurs de Félix Houphouët BOIGNY.

Par ailleurs, de façon sporadique, les étrangers sont massivement expulsés de certaines régions de Côte d'Ivoire (Adjamé, Kossou, Man, Daloa, Gagnoa...), à la suite de conflits fonciers qui les opposent aux populations locales. Dans cette situation confuse, la Côte d'Ivoire se prépare à aller aux élections en 2020. La question foncière et le code de la nationalité ne sont pas définitivement réglés. Est-ce que le pays ne tend pas vers une reprise des atrocités sachant

⁸² Extrait du texte de Jean Jacques KONADJE : le 01 janvier 2012, Côte d'Ivoire post-conflit : les trois défis de la reconstruction

⁸³ Jean Jacques KONADJE : Le 01 janvier 2012, Côte d'Ivoire post-conflit : les trois défis de la réconciliation

⁸⁴ Ibid.33

⁸⁵ Ibid. 31

que le problème foncier a embrassé la vie politique ? Même si les autorités ont donné des assurances sur la bonne tenue du scrutin, rien n'est sûr.

BIBLIOGRAPHIE

Dr Boga Sako GERVAIS : Les Droits de l'Homme à l'épreuve, Cas de la crise ivoirienne du 19 septembre 2002 <https://www.amazon.fr/Droits-lHomme-l%C3%A9preuve-ivoirienne-septembre/dp/2296052045>

Bruno Charbonneau : Côte d'Ivoire : Possibilité et Limites d'une réconciliation « Afrique contemporaine » 2013/1 n°245 pages : 111 à 129 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-1-page-111.htm>

Dabié Désiré Axel Nassa : Frontières ivoiriennes à l'épreuve des migrations internationales ouest africaines « Migrations sociétés » 2012/6 N°144, pages : 61 à 84 <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2012-6-page-61.htm>

Jean du BOIS de GAUDUSSON : Les élections à l'épreuve de l'Afrique (cahiers du conseil constitutionnel N°13, dossier : la sincérité du scrutin. Janvier 2003 <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/les-elections-a-l-epreuve-de-l-afrique>

Jean Jacques KONADJE : Le 01 Janvier 2012, Côte d'Ivoire post-conflit : les trois défis de la reconstruction. <https://www.diploweb.com/Cote-d-Ivoire-post-conflit-les.html>

Jean Marcel Koffi : Capabilités et résilience pour une reconstruction post-crise durable en Côte d'Ivoire, pages : 155-181

Jean-Pierre DOZON Les clefs de la crise ivoirienne, édition Kartala 2011 <https://journals.openedition.org/africanistes/3652>

Jean-Pierre Chauveau et Jean-Philippe Colin : La question foncière à l'épreuve de la reconstruction en Côte d'Ivoire. Pages : 9-35 http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-06/010067479.pdf

Giulia Piccolino : Le discours nationaliste et fétichisation de la loi en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011, pages : 63-83

Gnida SOSSOU : « La problématique des conflits post électoraux en Afrique : la clé au cœur du travail en amont » <https://pyalo.wordpress.com/2011/12/13/26/>

Kouamé Sylvestre Kouassi : Regard retro-prospectif sur les crises ivoiriennes de 1993 à la fin de la crise postélectorale de 2010, pages : 31-61 http://cinqcontinents.geo.unibuc.ro/3/3_8_Kouassi.pdf

Mamoudou Gazibo : Introduction à la politique africaine, deuxième édition revue et augmentée, les presses de l'Université de Montréal, 2010, pages : 120

Marc Le Pape : Les politiques d'affrontement en Côte d'Ivoire 1999-2003, « Afrique contemporaine » 2003/2 n°206, pages 29 à 39 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-2-pages-29?htm>

Marco WYSS : Bienfait ou malédiction pour les efforts de maintien de la paix onusien et africain ? Le rôle de la France dans la crise ivoirienne, pages : 89-103

Me Kouassi Angèle (notaire), 12/12/2005, op.cit. p : 17-18

Michel Luntumbue : L'implication de la communauté internationale dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire et RDC : une analyse comparée. Note d'Analyse du GRIP, 03 aout 2012, Bruxelles. URL : http://www.grip.org/fr/siteweb/images/Notes_Analyse/2012/NA_2012-08-03_FR_M-LUNTUMBUE.pdf

Thomas HOFNUNG : La crise ivoirienne, de Félix Houphouët BOIGNY à la chute de Laurent GBABGO/La crise en Côte-d'Ivoire dix clés pour comprendre https://editionsladecouverte.fr/catalogue/index-La_crise_ivoirienne-9782707170187.html

Papa Samba N'DIAYE : Les organisations internationales africaines et le maintien de la paix : l'exemple de la CEDEAO, Sierra Léone, Liberia, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Défense stratégie et relations internationales, l'Harmattan, 2014 <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=43086>

Saliou FAYE : « Elections et instabilités politiques en Afrique de l'ouest. » Texte d'une conférence dispensée dans le cadre d'un colloque organisé en 2014 à l'Université de Dakar au Sénégal, 17 pp http://classiques.uqac.ca/contemporains/Faye_Saliou/elections_instabilites_Afrique_ouest/elections_texte.html

OFpra (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) : Côte d'Ivoire, les conflits fonciers en zone rurale, 18 août 2017 https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/21_civ_conflits_fonciers.pdf

Vincent Darracq et Victor MAGNANI : Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? dans politique étrangère 2011/4 Hiver Pages 839-850 <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-4-page-839.htm>

Konan Venance, « ouest ivoirien : chronique d'un massacre annoncé, Slate Afrique, 12/04/2011. <http://www.slateafrique.com/1381/ouest-ivoirien-chronique-massacre-annonce> www.rfi.fr/hebdo/20180316-cote-ivoire-bombe-retardement-foncier-rural-crise

Tano Assi Maxime : « Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au sud-ouest ivoirien », Bulletin de l'association de géographes français, 2012/3 ; P :15 https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_3_8287

Vallat Colette, « L'immigration Baoulé en pays Bakwé : étude d'un front pionnier », cahiers ORSTOM, sciences humaines, n°16/1-2, 1979, P : 103-110

Chauveau Jean-Pierre, « How does an institution Evolve ? Land, Politics, Intergenerational Relations and Institution of the amongsts autochtons and Immigrants (Gban, Région, Côte d'Ivoire) » 2006, P : 213-240 dans OFPRA

Chauveau Jean-Pierre, « La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre 'autochtones' et 'étrangers' en zone forestière », P : 155-190, dans OFPRA, 18/08/2017. P : 7

Jean Pierre Chauveau : La reforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositions sécuritaire des droits coutumiers, une économie politique de la question des transferts des droits entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire
http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-07/010045143.pdf

Jean Philippe (IRD), **Jacob Jean-Pierre** (IUED), **Deville Philippe Lavigne** (GRET), **Le Meur Pierre-Yves** (GRET), avril 206 OP. cit, dans OFPRA : 18/08/2017, p : 8

Philippe Hugon : La Côte d'Ivoire : plusieurs lectures pour une crise annoncée « Africaine contemporaine » 2003/2, n°206, p : 105, 127 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-2-page-105.htm>

Laurent Bossard : Peuplement et migration en Afrique de l'ouest : une crise régionale en Côte d'Ivoire, 2003/2, n°206, p : 151 à 165 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-2-page-151.htm>

Babo Alfred et Droz Yvan, 2008, art. Cit; comité technique foncier et développement, op. cit, dans OFPRA: 18/08/2017, p: 11

Laurent Bossard : Peuplement et migration en Afrique de l'ouest, une crise régionale en Côte d'Ivoire, 2003/2, n°206, p : 153 » https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-2-page-151.htm?try_download=1

LIDER (Liberté et Démocratie pour la République) : Deuxième congrès ordinaire de LIDER, projet de loi sur le foncier, Abidjan le 08 Novembre 2014 lider-ci.org/wp-content/uploads/2015/07/projet-de-loi-sur-le-foncier-rural-LIDER.pdf <http://lider-ci.org/wp-content/uploads/2015/07/Projet-de-loi-sur-le-Foncier-rural-LIDER.pdf>

Nicole Werly : Paix : L'insaisissable définition dans Eta. Etudes de Linguistique Appliquée 2002/4 (n°128) pages : 481 à 495

Aline Aka : Analyse de la loi de 1998 au regard de la réalité foncière et de la crise sociopolitique, en Côte d'Ivoire, texte paru : dans bulletin du AJP, n°26, sept 2001. P : 130 à 143 a.c.a.j.free.fr/AKA/html <http://a.c.a.j.free.fr/AKA.html>

Yao Silvère Konan : Insertion économique, pauvreté et conflits en Côte d'Ivoire « Migrations société » 2012/6 N°144 ; pages : 121 à 146 <https://www.cairn..info/revue-migrations-societe-2012-6-page-121.htm>

Constitution adoptée par referendum le 30 octobre 2016 en Côte d'Ivoire <https://www.france24.com/fr/20161101-cote-ivoire-nouvelle-constitution-adoptee-large-majorite-referendum-ouattara>

Rapport de rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de Non-répétition, M. Pablo de Creiff, conseil de droit de l'homme, A/HCR/21/46, 09 août 2012 cité par Kora Andreu dans confronté le passé de la dictature en Tunisie, la loi de la justice transitionnelle en question, institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), Paris, 2014

Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural en Côte d'Ivoire <http://www.fatom.org/images/lois/loi-No%2098-750%20.pdf>

<https://www.jeunefrique.com/481053/politique/collusion-entre-la-cpi-et-la-france-pour-le-transfert-de-gbagbo-si-cest-le-cas-cest-grave/>

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml/a21>, Miche Luntumbue : L'implication de la communauté internationale dans les processus électoraux en côte d'Ivoire et RDC une analyse comparée

www.rumeursdabidjan.net/actualités/côte-d-ivoire/item/7395-conflit-foncier-en-côte-d-ivoire-des-tonnes-de-coton-une-égliase-et-des-cases-incendiees

<https://www.connectionivoirienne.net/2017/10/03/un-nouveau-conflit-foncier-entre-baoule-et-we-fait-plus-de-3-000-deplaces-en-cote-divoire>

<https://apr-new.fr/hr/actualites/cote-divoire--conflit-fonciers-lagence-fonciere-rurale-paris-pour-rassurer-les>

https : www.afrique-agriculture.org/articles/entreprises/kko-se-voit-en-roi-du-cacao-ivoirien
<https://intellivoire.net/344-295-nouveau-inscrits-sur-la-liste-electorale-ivoirienne/>

https://www.researchgate.net/figure/carte-des-zones-cacaoyeres-de-la-divoire-Direction-de-lagriculture-2003-fig_294722822